



**HAL**  
open science

# Analyse de la pérennité des installations agricoles en Bretagne

Axel Marchand

► **To cite this version:**

Axel Marchand. Analyse de la pérennité des installations agricoles en Bretagne. Sciences du Vivant [q-bio]. 2022. dumas-03879670

**HAL Id: dumas-03879670**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03879670>**

Submitted on 30 Nov 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

AGROCAMPUS OUEST

CFR Angers  CFR Rennes

Année universitaire : 2021-2022.

Mention : Master Biologie,  
Agrosciences

Parcours : APVV

Option : FGA

**Mémoire de fin d'études**

De master de l'École nationale supérieure des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (AGROCAMPUS OUEST), école interne de l'institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

## ANALYSE DE LA PÉRENNITÉ DES INSTALLATIONS AGRICOLES EN BRETAGNE

Par : Axel MARCHAND



Source : François Destoc, Le Télégramme

Soutenu à RENNES le 29/08/2022

Devant le jury composé de :

Présidente : Christine BISSUEL

Autres membres du jury : Marion Diaz, Rapporteure

Maître de stage : Françoise FILET

Enseignant référent : Mathieu CAROF

Les analyses et les conclusions de ce travail d'étudiant n'engagent que la responsabilité de son auteur et non celles d'AGROCAMPUS OUEST et l'université de Rennes 1

Ce document est soumis aux conditions d'utilisation  
« Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 4.0 France »  
disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr>



## Remerciements :

Je tiens en tout premier lieu à sincèrement remercier Françoise Filet sans qui la réalisation de ce stage n'aurait pas été possible. Merci de m'avoir accompagné tout au long de cette aventure parfois riche en péripéties au sein du service et d'avoir contribué à enrichir mes connaissances sur le monde agricole. Un immense merci à Sébastien Julliard de la Fédération Régionale des Agrobiologistes de Bretagne ainsi qu'à Evane Hôtelier pour avoir participé très activement à la réalisation du sondage ainsi qu'au traitement des données. Merci d'ailleurs à toute l'équipe de la FRAB de m'avoir accueilli chaleureusement à Rennes lors de ces nombreuses journées intenses de traitement de données. Merci à Marie-Isabelle Le Bars de m'avoir apporté ton expertise et ta vivacité d'esprit quant à l'analyse des résultats.

Je tiens au passage à remercier aussi tous les conseillers entreprise avec qui j'ai eu l'occasion d'échanger durant la réalisation de ce stage, votre expertise a été précieuse pour la rédaction de ce mémoire. Je ne peux écrire ces remerciements sans avoir une pensée pour Nabilla et Delphi qui m'ont apporté leur soutien et avec qui j'ai régulièrement échangé durant ce stage. Merci aussi aux secrétaires spécialisé(e)s des différents départements de m'avoir apporté leur aide en participant activement aux relances téléphoniques.

Et enfin, merci à toute l'équipe de Plérin, ce fût un réel plaisir de travailler à vos côtés pendant cette période, merci à Françoise, Manon, Didier, Myriam, Gamaris, Camille, Stéphane, Marina, Samuel et tous les autres pour ces moments conviviaux.

## Table des matières

|      |  |    |
|------|--|----|
| I.   | Introduction :   | 13 |
| A.   | La Bretagne, une terre vivrière.   | 13 |
| B.   | L'installation aidée.  | 15 |
| C.   | Le profil des nouveaux porteurs de projet.   | 19 |
| II.  | Matériel et Méthode :  | 21 |
| A.   | Définition de la pérennité d'une entreprise agricole et identification de critères.  | 21 |
| B.   | Données obtenues auprès des Chambres d'Agriculture   | 21 |
| 1.   | Analyse de la situation économique des agriculteurs et agricultrices installé(e)s en Bretagne entre 2015 et 2017.                                  | 21 |
| 1.   | Analyses statistiques des données sur les RDA des installés en Bretagne entre 2015 et 2019 après deux et quatre ans d'activité.                    | 23 |
| C.   | Réalisation d'un questionnaire d'enquête à destination des agriculteurs et agricultrices installé(e)s en Bretagne entre 2012 et 2019.              | 23 |
| 1.   | Création de la base de données des destinataires du questionnaire.   | 23 |
| 2.   | Envoi du questionnaire   | 25 |
| 3.   | Création de nouvelles variables :  | 25 |
| 1.   | Analyses statistiques des données qualitatives obtenues par le questionnaire :   | 27 |
| III. | Résultats et Discussions :   | 27 |
| A.   | Résultats des analyses de la situation financières des agriculteurs récemment installés en Bretagne  | 27 |
| 1.   | Résultats des analyses sur le suivi à mi-parcours des agriculteurs installés entre 2015 et aujourd'hui.  | 27 |
| 2.   | <i>Résultats des analyses sur le contrôle du plan d'entreprise des agriculteurs installés entre 2015 et 2017 (quatre ans après l'installation)</i> | 31 |
| B.   | Discussion des résultats des analyses des suivis et contrôles des installés à deux et quatre ans.  | 33 |
| 1.   | Évolution des RDA en fonction de la production principale entre la deuxième et quatrième année   | 33 |
| 1.   | Effet du département sur le RDA des agriculteurs   | 35 |
| 2.   | Effet de la forme juridique sur le RDA des agriculteurs  | 35 |
| C.   | Résultats des analyses des données issues du sondage auprès des agriculteurs installés en Bretagne entre 2012 et 2019.                             | 37 |
| 1.   | Satisfaction globale des agriculteurs récemment installés en Bretagne.   | 37 |
| 2.   | Vivabilité au sein de l'exploitation agricole  | 39 |
| 3.   | Sentiment de pénibilité  | 39 |
| 4.   | Prélèvement privé des agriculteurs bretons   | 41 |
| D.   | Discussion sur les résultats issus du sondage  | 43 |
| 1.   | Satisfaction globale des agriculteurs récemment installés en Bretagne.   | 43 |
| 2.   | Vivabilité au sein de l'entreprise agricole  | 43 |

|                                       |    |
|---------------------------------------|----|
| 1. Sentiment de pénibilité            | 45 |
| 2. Prélèvement privé des agriculteurs | 45 |
| IV. <i>Conclusion</i>                 | 45 |
| V. Bibliographie                      | 51 |
| VI. Annexes                           | 57 |

### **Liste des abréviations :**

ADEAR : Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural

CA : Capacité Agricole

CDOA : Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture

CEPP : Centre d'Élaboration du Plan de Professionnalisation Personnalisé

CF : Cadre Familial

CRAB : Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne

DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

DJA : Dotation Jeune Agriculture

DRAAF : Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt

EA : Exploitation Agricole

EARL : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée

EBE : Excédent Brut d'Exploitation

EGIT : États Généraux de l'Installation-Transmission

EI : Exploitation Individuelle

ETP : Équivalent Temps plein

FEADER : Fond Européen Agricole pour le Développement Rural

FNAB : Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique

ETA : Entreprise de Travaux Agricoles

GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

HCF : Hors Cadre Familial

IMA : Issus du Milieu Agricole

INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

MSA : Mutualité Sociale Agricole

NIMA : Non Issus du Milieu Agricole

OTEX : Orientation Technico-économique des Exploitations

PAC : Politique Agricole Commune

PE : Plan d'Entreprise

PP : Porteur de Projet

PPP ou 3P : Plan de Professionnalisation Personnalisé

RDA : Revenu Disponible Agricole

SAU : Surface Agricole Utile

SDREA : Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles

## **Liste des Figures :**

Figure 1 : Part de l'industrie agroalimentaire en pourcentage parmi l'ensemble des emplois du secteur de l'industrie dans les zones d'emploi où l'industrie est la plus présente (INSEE, 2020).

Figure 2 : Représentation des différents bassins de production bretons, (Agreste, 2010)

Figure 3 : Évolution du nombre d'installations aidées dans les différentes OTEX en Bretagne entre 2020 et 2021. (CRAB, 2022).

Figure 4 : Évolution du nombre d'installations aidées dans les différentes productions de 2008 à 2021. (CRAB, 2022).

Figure 5 : Évolution du profil des porteurs de projets de 2008 à 2021. (CRAB, 2022).

Figure 6 : RDA des installés en Bretagne (sauf Morbihan) dans les différentes productions principales entre 2015 et 2019 après deux ans d'installations

Figure 7 : Répartition des installés en Bretagne (sauf Morbihan) dans les productions ayant les RDA les plus faibles au sein des classes de RDA deux ans après l'installation entre 2015 et 2019 avec en ordonnée le pourcentage d'exploitation.

Figure 8 : Répartition des installés en Bretagne (sauf Morbihan) dans les productions ayant les RDA les plus forts au sein des classes de RDA deux ans après l'installation entre 2015 et 2019.

Figure 9 : RDA des installés entre 2015 et 2019 dans les trois départements étudiés après deux ans d'installation.

Figure 10 : Répartition des installés au sein des classes de RDA en fonction du département d'installation deux ans après l'installation entre 2015 et 2019.

Figure 11 : RDA des agriculteurs après deux ans d'installation (sauf Morbihan) dans les trois formes juridiques étudiées.

Figure 12 : Répartition des installés au sein des classes de RDA en fonction de la forme juridique deux ans après l'installation avec en ordonnée le pourcentage d'exploitation

Figure 13 : RDA des installés en Bretagne entre 2015 et 2019 en fonction de la production principale de leur exploitation après quatre ans d'installation.

Figure 14 : Répartition des installés au sein des classes de RDA pour les activités équinées, les productions maraîchères, d'ovins viande et de PAM en quatrième année d'installation

Figure 15 : Répartition des installés au sein des classes de RDA pour les productions porcines et laitières en quatrième année d'installation

Figure 16 : RDA des installés entre 2015 et 2019 dans les départements bretons après quatre ans d'installation.

Figure 17 : Répartition des installés au sein des classes de RDA dans les départements ayant des différences significatives de RDA en quatrième année d'installation.

Figure 18 : RDA des installés entre 2015 et 2019 dans les différentes formes juridiques après quatre ans d'installation.

Figure 19 : Répartition des installés au sein des classes de RDA dans les différentes formes juridiques en quatrième année d'installation.

Figure 20 : Représentation des proportions d'agriculteurs dans les différents groupes de satisfaction.

Figure 21 : Représentation des proportions d'agriculteurs dans les différents groupes de vivabilité au sein de la ferme.

Figure 22 : Représentation des proportions d'agriculteurs en fonction de leur sentiment de pénibilité

Figure 23 : Représentation des proportions d'agriculteurs dans les différents groupes de prélèvements privés

Figure 24 : Forest plot de la régression logistique ordinaire sur la satisfaction globale.

Figure 25 : Forest plot de la régression logistique ordinaire sur la vivabilité au sein de l'entreprise agricole.

Figure 26 : Forest plot de la régression logistique ordinaire sur la pénibilité.

Figure 27 : Forest plot de la régression logistique ordinaire sur le montant du prélèvement privé des agriculteurs.

### **Liste des tableaux :**

Tableau I : Les chiffres de l'agriculture bretonne, évolutions entre 2010 et 2020. (Agreste, 2022).

Tableau II : Devenir des exploitations dont le chef ou le plus âgé des exploitants a plus de 60 ans, dans les trois ans à venir en Bretagne. (Agreste, 2022).

Tableau III : Grille de la Dotation Jeune Agriculteur (Paysan Breton, 2017).

Tableau IV : Résultats des analyses statistiques réalisées sur les RDA des agriculteurs après deux et quatre ans d'installation.

Tableau V : Résultats des analyses statistiques réalisées sur les quatre composantes de la pérennité.

Tableau VI : Signification des différentes variables utilisées dans les modèles statistiques.

### **Liste des annexes :**

Annexe 1 : Schéma représentant l'ordre de priorité d'accès au foncier. Source : SDREA (Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles).

Annexe 2 : Présentation des différents modèles réalisés avant suppression des variables sans effets significatifs. De haut en bas, modèle pour la satisfaction globale de l'agriculteur, modèle pour la vivabilité au sein de la ferme, modèle pour la perception de la pénibilité et modèle pour le prélèvement privé de l'agriculteur.

Annexe 3 : Présentation des différents modèles réalisés après suppression des variables sans effets significatifs.

Annexe 4 : Représentativité des productions principales des installés en Bretagne (sauf Morbihan) entre 2015 et 2019 au sein des différentes classes de RDA en deuxième année d'installation.

Annexe 5 : Représentativité des productions principales des installés entre 2015 et 2019 au sein des différentes classes de RDA en quatrième année d'installation.

Annexe 6 : Représentativité des productions principales des installés entre 2015 et 2019 au sein des différents départements étudiés en deuxième année.

Annexe 7 : Représentativité des productions principales des installés entre 2015 et 2019 au sein des différents départements en quatrième année d'installation.

Annexe 8 : Représentativité des productions principales sein des différentes formes juridiques en deuxième année.

Annexe 9 : Représentativité des productions principales sein des différentes formes juridiques en quatrième année.

Annexe 10 : Représentativité des différentes modalités de satisfaction des agriculteurs selon le montant de leur prélèvement privé.

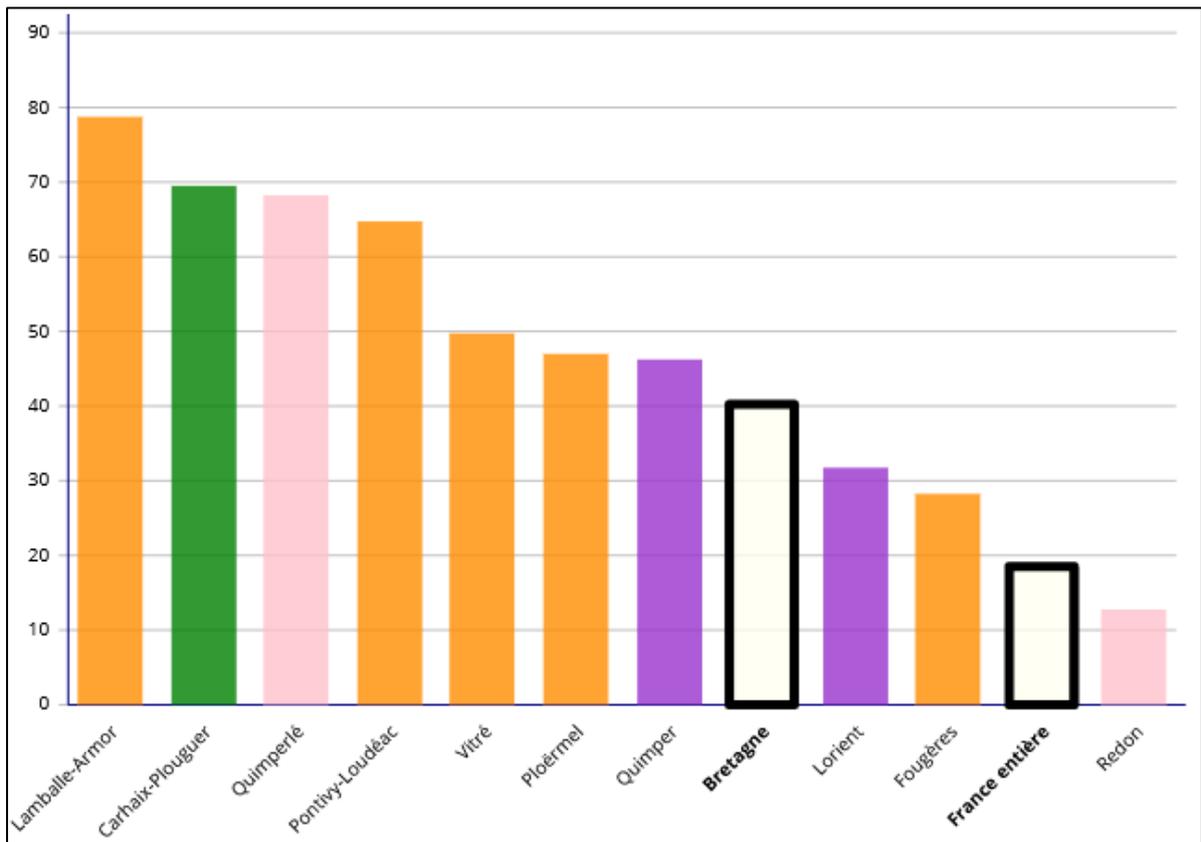


Figure 1 : Part de l'industrie agroalimentaire en pourcentage parmi l'ensemble des emplois du secteur de l'industrie dans les zones d'emploi où l'industrie est la plus présente (Bovi & Le Stat, 2020).

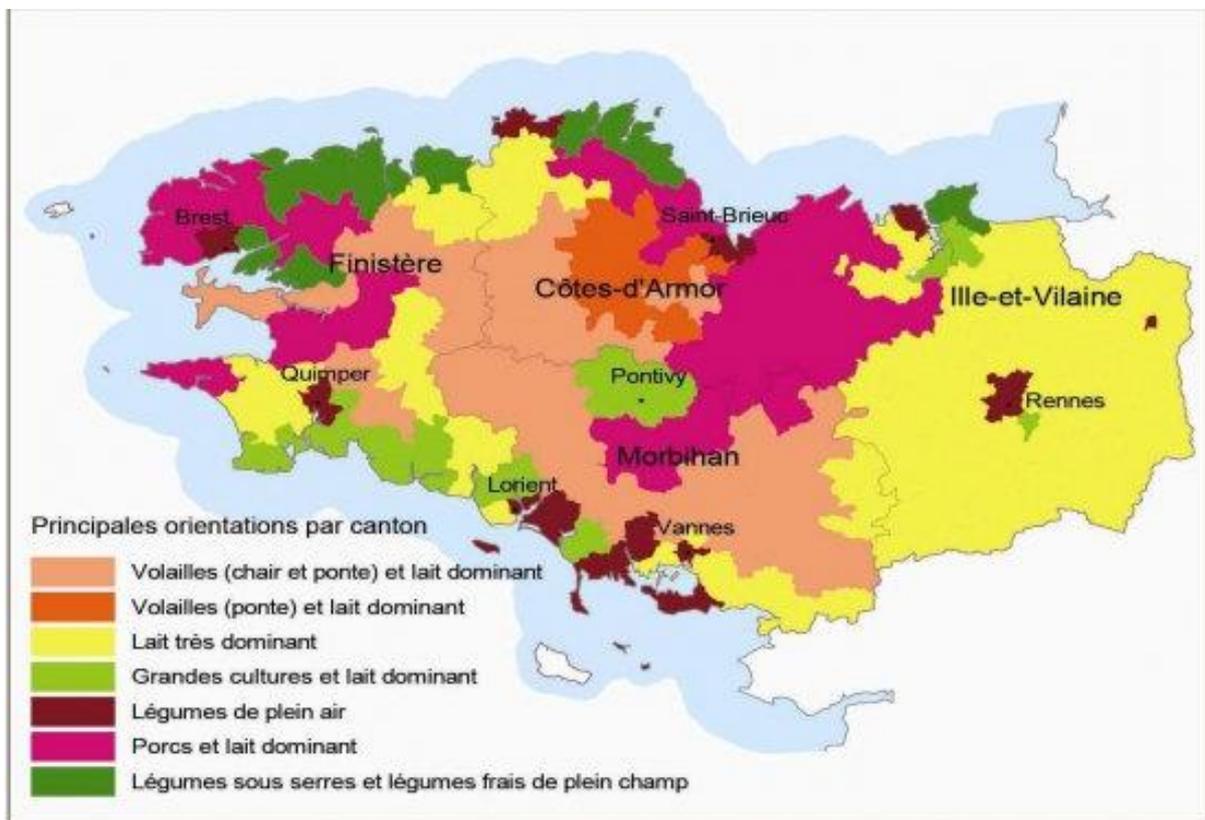


Figure 2 : Représentation des différents bassins de production bretons, (Agreste, 2010).

## **Contexte du stage :**

Ce rapport a été rédigé dans le cadre d'un stage de fin d'étude au sein du service Installation-Transmission de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne dans le but d'apporter un premier niveau d'analyse sur la pérennité des installations agricoles en Bretagne. Depuis quelques années, la question de savoir comment se déroule la vie post-installations des agriculteurs installés récemment se pose au sein de la Chambre d'Agriculture et plus généralement au sein de la Région Bretagne. La diminution du nombre d'exploitations agricoles et le vieillissement des exploitants font aujourd'hui l'objet des EGIT (État Généraux de l'Installation Transmission). Lancés par la région Bretagne fin 2021, ils ont pour objectif d'essayer d'atteindre le nombre de 1000 installations agricoles par an alors qu'il n'y en a qu'environ 700 actuellement. Parmi ces installations les deux tiers bénéficient d'aides à l'installation avec un taux de maintien à 5 ans d'environ 96% ce qui est un chiffre plus important que dans d'autres secteurs économiques, en effet, tous secteurs confondus, le taux de maintien moyen à 5 ans est de 61% (Chalot & Simonovici, 2022). Ce rapport a pour objectif d'évaluer les principaux facteurs influant sur la pérennité des entreprises agricoles.

## **I. Introduction :**

Après la seconde guerre mondiale, la Bretagne subit d'intenses modifications sociales et agronomiques (Flatrès, 1979; Gambino, 2015). En effet, cette région qui n'avait alors que peu été impactée par la refonte des systèmes de productions ayant eu lieu dans le reste de la France rattrape son retard en termes de machinisme agricole et de surfaces de production par exploitation (Allaire, 1988; Flatrès, 1963). Les petites structures agricoles consommatrices en main d'œuvre qui constituaient la paysannerie bretonne furent peu à peu remplacées par un nouveau modèle agricole. Le but de cette nouvelle agriculture est la productivité afin d'obtenir la meilleure rentabilité possible (Meynard & Girardin, 1991). Ce modèle, plus mécanisé, s'arque toute autour de productions moins diversifiées mais plus rentables telles que les élevages laitiers, porcins ou encore la production de légumes (Gambino, 2015). Cette évolution du modèle agricole breton permet à la région de rattraper le retard qu'elle avait accumulée jusqu'ici.

### **A. La Bretagne, une terre vivrière.**

De nos jours, la Bretagne a une place très importante dans l'agriculture française. Elle est en effet la première région en termes de production animale (Agreste, 2018) notamment grâce à la forte présence de bâtiments d'élevage hors sol en productions porcines et avicoles. La Bretagne est, de ce fait, marquée très fortement par son industrie agroalimentaire qui joue un rôle clé dans l'emploi à l'échelle régionale (Figure 1, Bovi & Le Strat, 2020) une grosse part de la production bretonne est dédiée à l'export et à la transformation.

Concernant le maillage territorial, là encore l'agriculture marque la région. Le territoire breton est découpé en différents bassins de production. Les côtes Nord Finistériennes (Saint-Pol-de-Léon et Roscoff), Costarmoricaïne (Paimpol) et Breilliennes sont caractérisées par une forte présence des productions légumières de plein champ, l'élevage porcine, concentré dans les Côtes d'Armor, la production laitière majoritairement en Ille-et-Vilaine tandis que les grandes cultures sont plutôt représentées au sud de la région (Figure 2). Néanmoins, malgré la forte présence de l'industrie agroalimentaire et de ses capacités vivrières, la Bretagne, comme le reste du territoire français, est confrontée à des problématiques démographiques en termes de population agricole.

Tableau I : Les chiffres de l'agriculture bretonne, évolutions entre 2010 et 2020. (Agreste, 2022).

| Bretagne   | 2010      | 2020      | Évolution 2020/2010 |
|--|-----------|-----------|---------------------|
| Exploitations (nombre)   | 34 447    | 26 335    | - 23,5 %            |
| dont à spécialisation végétale   | 19,9 %    | 27,1 %    | 7,2 points          |
| à spécialisation animale   | 69,3 %    | 63,1 %    | - 6,2 points        |
| mixtes (polyculture, polyélevage)  | 10,6 %    | 9,7 %     | - 0,9 point         |
| Exploitations sous statut individuel   | 18 758    | 11 041    | - 41,1 %            |
| Part des exploitations en agriculture biologique <sup>1</sup>                            | 3,8 %     | 12,1 %    | 8,4 points          |
| Part des exploitations sous autres signes officiels de qualité ou d'origine <sup>2</sup> | 4,1 %     | 6,4 %     | 2,3 points          |
| Part des exploitations vendant en circuit court <sup>3</sup>                             | 9,7 %     | 15,4 %    | 5,7 points          |
| Chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs (nombre de personnes)             | 46 693    | 36 412    | - 22,0 %            |
| dont ayant 60 ans ou plus (%)  | 10,0 %    | 16,5 %    | 6,5 points          |
| femmes (%)   | 28,0 %    | 26,6 %    | - 1,4 point         |
| Travail agricole (nombre d'ETP) <sup>4</sup>   | 57 126    | 51 210    | - 10,4 %            |
| SAU moyenne (ha) <sup>5</sup>  | 48        | 62        | 29,7 %              |
| SAU totale (ha)  | 1 638 229 | 1 624 245 | - 0,9 %             |
| dont céréales, oléagineux, protéagineux (ha)   | 37,8 %    | 38,5 %    | 0,7 point           |
| prairies (artificielles, temporaires, permanentes) (ha)                                  | 38,5 %    | 37,8 %    | - 0,7 point         |
| cultures permanentes (ha)  | 0,3 %     | 0,4 %     | 0,1 point           |
| Cheptel (nombre d'UGB)   | 5 425 113 | 5 129 166 | - 5,5 %             |

1. Certifiée ou en conversion (cahier des charges officiel).  
2. Label rouge, IGP, AOC-AOP, STG.  
3. Fleurs et plantes exclues en 2010.  
4. Hors prestations de service (ETA, Cuma...)  
5. Y compris exploitations sans SAU.

Tableau II : Devenir des exploitations dont le chef ou le plus âgé des exploitants a plus de 60 ans, dans les trois ans à venir en Bretagne. (Agreste, 2022).

|   | exploitations |      | SAU (ha)  |      |
|---|---------------|------|-----------|------|
|   | 2020          | part | 2020      | part |
| nombre d'exploitations non concernées   | 22 053        | 84 % | 1 420 669 | 87 % |
| total d'exploitations concernées  | 4 294         | 16 % | 203 583   | 13 % |
| dont :  | -             | -    | -         | -    |
| pas de départ du chef ou coexploitant envisagé dans l'immédiat                    | 1 140         | 4 %  | 43 057    | 3 %  |
| reprise par un coexploitant, un membre de la famille ou un tiers                  | 1 322         | 5 %  | 87 725    | 5 %  |
| ne sait pas   | 1 332         | 5 %  | 52 560    | 3 %  |
| disparition au profit de l'agrandissement d'une ou plusieurs autres exploitations | 459           | 2 %  | 19 090    | 1 %  |
| disparition des terres au profit d'un usage non agricole                          | 41            | 0 %  | 1 151     | 0 %  |

En effet, le nombre d'exploitations agricoles bretonnes ne cesse de diminuer depuis la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, passant de 34 447 à 26 335 en 2020 selon les derniers chiffres de l'Agreste tout juste sortis (Tableau I ; (Agreste, 2022)). Il faut de plus compter sur le fait qu'aujourd'hui, 16.5% des exploitants agricoles ont plus de 60 ans contre 10% il y a seulement 10 ans (Agreste, 2022). Différents facteurs peuvent expliquer ce manque d'attrait comme par exemple, l'image peu favorable renvoyée par les métiers du secteur agricole vis-à-vis de la population non agricole. En effet, ses exigences en termes de conditions physiques et de techniques, la difficulté d'accès aux finances et au foncier pour l'installation ou encore le fait que les cédants ne sont parfois que peu enclins à céder le travail de leur vie à une personne inconnue (Gaté & Latruffe, 2016; Lobley, 2010) n'incitent pas les nouvelles générations à s'installer.

Si les nombres d'exploitations agricoles et d'agriculteurs ne cessent de décroître, la taille moyenne des structures en revanche est en augmentation depuis des décennies. Faute de repreneurs, une grande part des terres libérées lors des arrêts d'activité est vouée à l'agrandissement (Preux, 2020) (Tableau II, Agreste, 2022). Pour favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs et ainsi essayer de pallier la désertification des zones rurales en cours depuis la deuxième moitié du siècle dernier (Francart & Puig, 1979; Gucher, 2014) des aides à l'installation agricole ont été mises en place par l'État dès les années 1970 (Benjamin et al., 1998).

## B. L'installation aidée.

Pour inciter l'installation de nouveaux agriculteurs, l'État français a développé une politique d'aide financière qui repose en majorité sur la Dotation Jeune Agriculteur (DJA).

La DJA fût dans un premier temps mise en place pour favoriser l'installation agricole dans certaines zones montagneuses, qui souffraient de la désertification démographique (Bazin, 2021). Cette aide financière à l'installation a très rapidement été étendue sur l'ensemble du territoire français grâce en partie aux pressions syndicales (Lauga, 1975). Entre son instauration en 1973 et aujourd'hui, la DJA et notamment ses conditions d'attribution ont évolué. En Bretagne chaque année, environ 500 installations agricoles sont bénéficiaires de cette aide (CRAB, Données non publiées).

Le montant de base de la DJA est de 12 000 € auxquels peuvent s'ajouter des modulations en fonction de certains critères pouvant faire augmenter son montant jusqu'à 24 000€ en Bretagne (Tableau III). Ces aides sont co-financées par l'État, la Région et l'Union Européenne via le Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) qui fait partie intégrante de la Politique Agricole Commune (PAC). Néanmoins tout le monde ne peut pas prétendre à ces aides à l'installation. En effet, il est nécessaire de remplir certaines conditions. L'un des critères d'attribution les plus important est l'âge, la DJA ne peut être obtenue que si le Porteur de Projet (PP) en faisant la demande est âgé au minimum de 18 ans et au maximum de 40 ans. De plus, il est impératif d'être en possession de la Capacité Agricole (CA) qui a pour but de justifier une certaine compétence dans le domaine agricole. Cette CA s'obtient par le fait d'avoir un diplôme agricole au minimum de niveau 4 (équivalent bac). En plus de cette CA, il est impératif de réaliser un parcours 3P (Plan de Professionnalisation Personnalisé) au sein d'un CEPP (Centre d'Élaboration du Plan de Professionnalisation Personnalisé) (Chambre d'Agriculture d'Occitanie, 2022). Le 3P a pour finalité d'attester que le PP a les qualifications requises pour mener à bien son activité agricole. Il s'organise dans un premier temps, par des rendez-vous auprès de conseillers compétences de la chambre d'agriculture qui vont, avec le PP, évaluer ses compétences et imposer le cas échéant, des formations qui seront à réaliser pour la validation du 3P.

Tableau III : Grille de la Dotation Jeune Agriculteur (Paysan Breton, 2017).

| Modulations                                  | Critères   | Montant                                    |
|--|--|--|
| <b>DJA de base</b>                           |  | 12 000 €                                   |
| <b>Modulation hors cadre familial</b>        | Reprise après un tiers   | + 9 900 €                                  |
| <b>Modulation agro écologie</b>              | AB, MAEC système, GIEE, groupe AEP                                 | + 9 000 €                                  |
| <b>Modulation Valeur Ajoutée - emploi</b>    | Cuma, association de remplacement, circuits courts, démarche SIQO* | + 3 000 €                                  |
| <b>Modulation coût reprise/modernisation</b> | Seuil de 100 000 €   | + 5 400 €<br>(8 000 € en zone défavorisée) |
| <b>Plafond</b>                               |  | 24 000 €                                   |
| <b>Modulation île (plafond : 30 000 €)</b>   |  | + 18 000 €                                 |

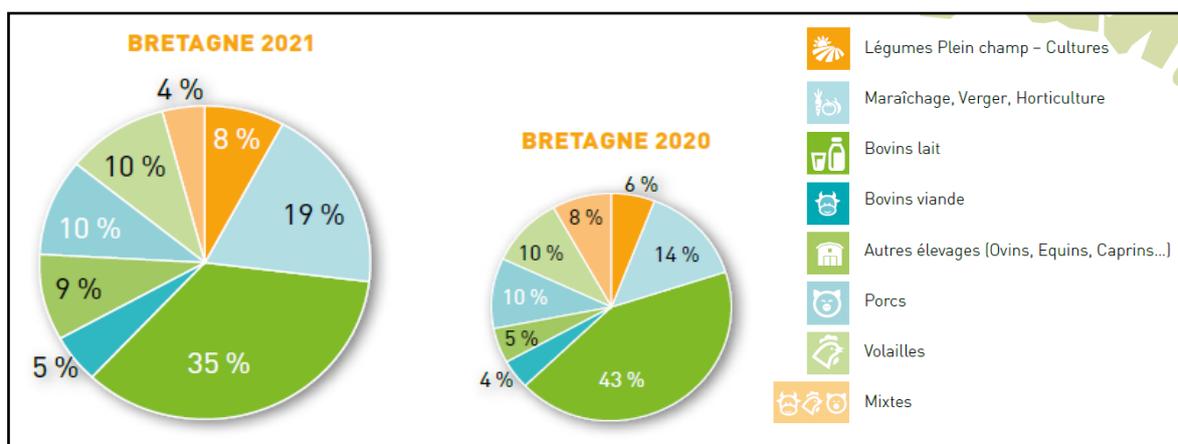


Figure 3 : Évolution du nombre d'installations aidées dans les différentes OTEX en Bretagne entre 2020 et 2021. (CRAB, 2022).

Ces formations peuvent s'articuler autour de différents thèmes comme la gestion de l'entreprise, les aspects techniques en lien avec l'OTEX (Orientation Technico-économique de l'Exploitation) désirée par le PP ou encore les aspects sociologiques traitant principalement du travail en association. Une autre étape du 3P est la réalisation d'un stage 21 heures. Ce dernier a pour but de permettre aux PP de « (i) Maîtriser les enjeux de l'installation en agriculture, qu'ils soient économiques, sociaux, environnementaux et personnels ; (ii) de se familiariser avec les documents administratifs et les démarches à réaliser dans le cadre de l'installation et (iii) de créer des liens entre PP, en responsabilité d'une exploitation à très courts termes et positionner leurs projets dans la diversité de l'agriculture » (DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes, s. d.). En plus de cette Capacité Agricole et de la réalisation d'un parcours 3P, pour l'attribution de la DJA, le PP doit obligatoirement réaliser un Plan d'Entreprise (PE), il s'agit ici d'une étude prévisionnelle sur une durée de 4 ans dans le but d'attester de la viabilité économique du projet. Cette étude peut avoir lieu en parallèle de la réalisation du 3P, si le porteur de projet dispose déjà d'un bien à reprendre. Le PE peut être réalisé par le candidat lui-même ou accompagné, soit de conseillers entreprise de la Chambre d'Agriculture, soit d'un centre de gestion. Le PE doit impérativement être constitué « d'un état de la situation initiale de l'exploitation ; les étapes et objectifs, définis en vue du développement des activités de l'exploitation agricole ; de l'évolution des moyens de production et du plan d'investissement qui détaille la liste des investissements nécessaires au développement de l'activité » (Département de l'AUDE, 2012). La bonne réalisation du PE est cruciale dans le sens où il sert de base concernant les contrôles post-installation, à mi-parcours et en fin de parcours qui conditionnent l'attribution d'une partie de la DJA ou la déchéance intégrale de cette dernière. Cette aide est en effet versée en deux temps, 80% du montant total de la DJA est versé au moment de l'installation et les 20% restant au cours de la 5<sup>ème</sup> année, après le contrôle PE. Qu'il s'agisse du 3P ou du PE, ces étapes peuvent aussi être intéressantes pour les porteurs de projets ne souhaitant pas bénéficier d'aides à l'installation. En effet, réaliser ces étapes, en plus de pouvoir apporter des compétences et connaissances par les formations, permet aussi aux futurs agriculteurs d'obtenir la priorité en termes d'accession au foncier (Annexe 2). L'étude de faisabilité fait l'objet d'un passage devant la Commission Départementale d'Orientation Agricole (CDOA), composée de divers acteurs publics et privés, dernier décideur concernant la validation du dossier pour l'attribution des aides. Ces étapes sont néanmoins parfois contraignantes car elles sont soumises à des règles en termes de durée : le porteur de projet, une fois son 3P agréé par la DDTM, dispose de trois ans maximums pour s'installer afin de bénéficier de la DJA.

En plus de la DJA, d'autres aides sont également accessibles aux porteurs de projets. Pour les PP ayant un âge compris entre 40 et 50 ans, le Conseil Régional de Bretagne a mis en place le Soutien à l'Installation en Agriculture (SIA). Cette aide, hormis un âge limite différent repose sur les mêmes contraintes que la DJA en termes de CA, 3P et de PE. Le montant de la SIA est cependant moins important que celui de la DJA car il est plafonné à 6000€ par nouvel installé (Région Bretagne, s. d.). Certaines EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) proposent aussi parfois des aides financières à destination des nouveaux installés souvent sans limite d'âge. Cependant le montant de ces aides peut varier de façon importante selon le territoire concerné. Par exemple, un agriculteur désirant s'installer sur le territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération pourra prétendre à une aide allant jusqu'à un montant de 5000€ alors que sur le territoire de Dinan Agglomération aucune aide financière n'est encore prévue à ce jour. D'autres aides pouvant être attribuées ne se présentent pas sous la forme de versements mais d'exonération ou d'abattement fiscaux, par exemple, la MSA (Mutualité Sociale Agricole) propose une exonération de charges sociales pendant les 5 premières années d'installation à destination des porteurs de projet ayant entre 18 et 40 ans, qu'ils aient ou non bénéficiés des aides à l'installation.

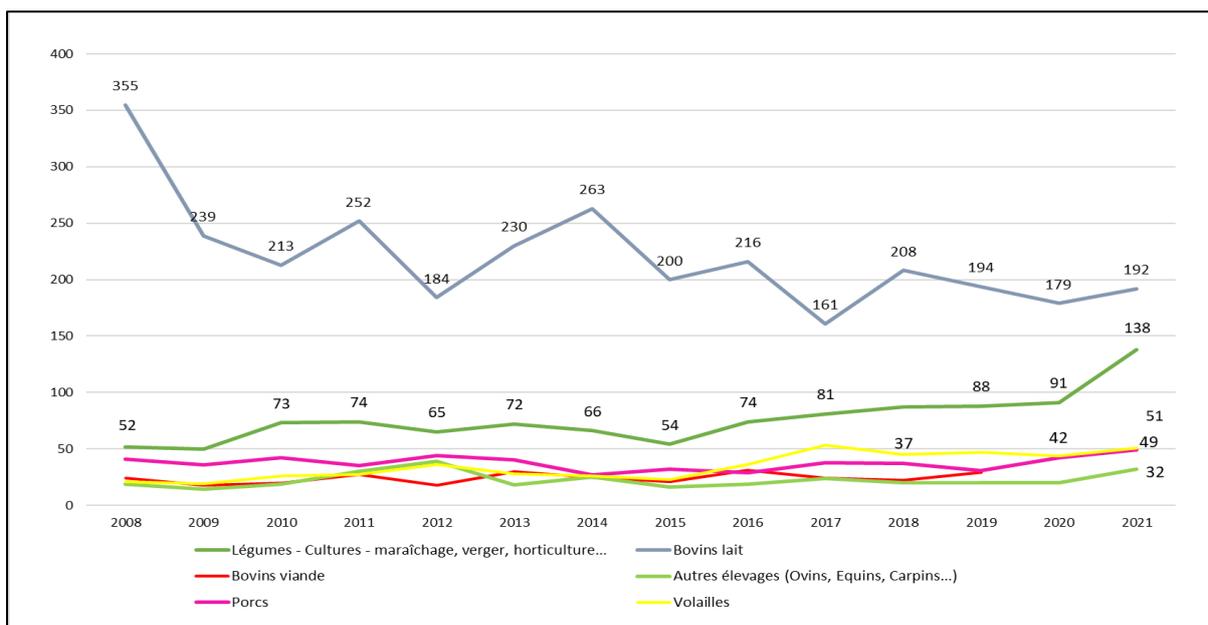


Figure 4 : Évolution du nombre d'installations aidées dans les différentes productions de 2008 à 2021. (CRAB, données non publiées).

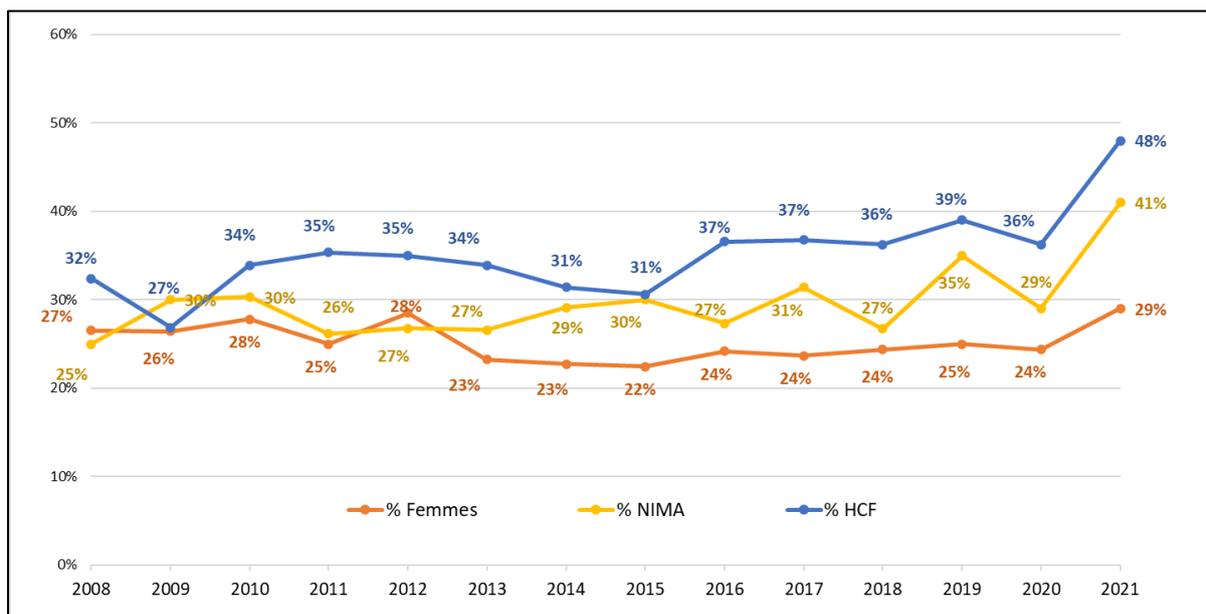


Figure 5 : Évolution du profil des porteurs de projets de 2008 à 2021. (CRAB, données non publiées).

## C. Le profil des nouveaux porteurs de projet.

Cette partie du rapport va traiter des porteurs de projets non-issus du milieu agricole (NIMA) ainsi que des porteurs de projets issus du monde agricole mais ne s'installant pas dans le cadre familial (HCF). Le terme NIMA est récent et certaines études citées dans ce travail utilisent la nomination HCF pour parler du public non-issu du milieu agricole. Depuis quelques années, une diversification des projets d'installation est apparue avec un nombre croissant de petits projets d'installations. Ces dernières sont souvent individuelles et dans des productions jusqu'ici peu répandues en Bretagne notamment le maraîchage diversifié, les élevages ovins, caprins ou équins qui en un an ont vu leurs nombres d'installations aidées augmenter de 5% et 4% (Figure 3 et 4). Ces nouvelles installations sont souvent le fait de personnes hautement diplômées non-issues du milieu agricole (NIMA) et n'étant pas souvent originaires du territoire sur lequel ils s'installent (Garcia-Parpet, 2017; Léger & Hervieu, 1979; Mundler & Ponchelet, 1999). Dans ce rapport, la définition de NIMA est définie par le fait de ne pas être enfant ou petit enfant d'agriculteur et donc de ne pas avoir de lien avec le milieu (Chouteau et al., 2020). S'il ne s'agit pas d'un phénomène nouveau (Rouvière, 2016), ce dernier semble s'accroître depuis quelques années. Concernant l'installation, ce nouveau public de porteurs de projets NIMA est en rupture avec le modèle de reprise dans le cadre familial encore dominant aujourd'hui. En effet, les productions rencontrées habituellement en Bretagne comme le lait, le porc ou la volaille ne séduisent pas ces futurs agriculteurs (Bienvenu, 2018). Les raisons de ce désintérêt peuvent, dans un premier temps s'expliquer par le fait que les NIMA cherchent à s'épanouir dans des types de productions en accord avec leurs idéaux écologiques et leur permettant de viser l'autosuffisance (Lefebvre et al., 2004; Sallustio, 2018). De même, les investissements nécessaires à la reprise de certains types d'exploitation comme les bâtiments pour l'élevage de porcs ou de vaches laitières sont parfois trop importants pour attirer les nouveaux porteurs de projet (Gaté & Latruffe, 2016). Les installations des NIMA sont souvent caractérisées par de la vente directe, des ateliers de transformation, une surface agricole utile (SAU) réduite, qui ne bénéficient donc pas du paiement à l'hectare de la PAC, ou encore la présence d'accueil à la ferme (Lefebvre et al., 2004).

En plus de ce nouveau public, de plus en plus de porteurs de projet issus du milieu agricole décident de s'installer hors du cadre familial (HCF). Ces formes d'installations ne sont pas non plus récentes et ont en général lieu lorsque le cédant n'a pas de repreneur parmi ses enfants, ces formes d'installations-transmissions ont fait l'objet de nombreuses études sociologiques (Gillet, 1999; Lataste & Chizelle, 2014, 2015). Cependant de nos jours, certains agriculteurs issus du milieu ne souhaitent pas s'installer avec un parent ou reprendre l'exploitation familiale, ce phénomène ne semble que peu étudié jusqu'alors aux vues du manque de littérature sur ces profils.

Ce travail cherche dans un premier temps à :

- Définir la notion de pérennité d'une entreprise agricole et identifier les principaux critères qui la composent.

Puis, dans un second temps, à partir des données collectées par la CRAB et d'un sondage réalisé auprès d'agriculteurs installés en Bretagne durant ces 10 dernières années, à évaluer si, :

- Il est possible d'identifier dès la deuxième année d'installation formes d'exploitations pour lesquelles il y a plus de risques de retrouver des agriculteurs en difficulté financière en termes de localisation géographique, forme juridique et de type de production principale.
- Il est possible d'identifier les différents facteurs pouvant influencer sur les composantes de la pérennité qui auront été identifiés.

**Rappel : Liste des abréviations :**

ADEAR : Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural

CA : Capacité Agricole

CDOA : Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture

CEPP : Centre d'Élaboration du Plan de Professionnalisation Personnalisé

CF : Cadre Familial

CRAB : Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne

DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

DJA : Dotation Jeune Agriculture

DRAAF : Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt

EA : Exploitation Agricole

EARL : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée

EBE : Excédent Brut d'Exploitation

EGIT : États Généraux de l'Installation-Transmission

EI : Exploitation Individuelle

ETP : Équivalent Temps plein

FEADER : Fond Européen Agricole pour le Développement Rural

FNAB : Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique

ETA : Entreprise de Travaux Agricoles

GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

HCF : Hors Cadre Familial

IMA : Issus du Milieu Agricole

INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

MSA : Mutualité Sociale Agricole

NIMA : Non Issus du Milieu Agricole

OTEX : Orientation Technico-économique des Exploitations

PAC : Politique Agricole Commune

PE : Plan d'Entreprise

PP : Porteur de Projet

PPP ou 3P : Plan de Professionnalisation Personnalisé

RDA : Revenu Disponible Agricole

SAU : Surface Agricole Utile

SDREA : Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles

## II. Matériel et Méthode :

### A. Définition de la pérennité d'une entreprise agricole et identification de critères.

Afin de définir la pérennité d'une exploitation agricole, des rencontres avec différents acteurs du milieu agricole tels que des conseillers de différentes structures (CRAB, FRAB, Agriculture Paysanne 22) ou encore des agriculteurs ont été organisées. La définition qui a été retenue est que : La pérennité d'une exploitation agricole peut être définie par sa capacité à perdurer dans le temps tout en assurant à son exploitant une situation économique, morale et physique acceptable. Cette définition fait échos à celle qu'avait identifiée Laura Picaud en 2012. (Picaud, 2012). Les discussions avec différents conseillers (Entreprise, Entreprise en difficulté, compétences) ainsi qu'avec des agriculteurs installés, ont permis d'identifier quatre principales composantes de la pérennité d'une entreprise agricole telle que définie juste avant.

Le premier critère repose sur la **viabilité économique**. En effet, pour être pérenne, une entreprise, qu'elle soit agricole ou non, doit être économiquement viable et permettre au chef d'exploitation de vivre décemment de son travail (Colson, 1990; Guth et al., 2020). Pour ce critère de la pérennité, il faut néanmoins prendre en compte le fait que tout le monde n'aura pas la même satisfaction face à un même revenu, certains agriculteurs se contenteront très bien d'un revenu modeste et compteront aussi sur une part d'autoconsommation de leur production notamment en maraîchage.

Le deuxième critère de pérennité identifié est la **vivabilité au sein de l'exploitation agricole**, qui, dans ce rapport, est définie par la qualité des relations humaines qui sont établies au sein de la structure. En effet, les discussions menées ainsi que différents articles attestent de l'importance d'avoir de bonnes relations avec ses associés et/ou employés (Barthez, 2003; Revest, 2006; Servière et al., 2019; Solidarité Paysan, s. d.).

Le troisième critère de pérennité est la **pénibilité**. Outre la dimension physique du travail agricole qui peut être responsable d'une réelle souffrance ou même d'accidents mortels (Fadil et al., 2016; Loureiro, 2009; McGwin Jr. et al., 2000), l'importance de la charge mentale à laquelle sont soumis les agriculteurs n'est plus à démontrer (Fraser et al., 2005; Gregoire, 2002; Thomas, 2003). À ces deux facteurs a été ajoutée la dimension « pénibilité technique » du travail agricole, en effet, nous avons estimé que certains agriculteurs pouvaient se trouver démunis face à des situations pour lesquelles ils n'étaient pas préparés et que cela pourrait impacter leur bon épanouissement.

Le dernier critère qui a été retenu est la **satisfaction globale de l'agriculteur** par rapport à sa situation actuelle qui est une composante à part entière de la pérennité d'une installation.

### B. Données obtenues auprès des Chambres d'Agriculture

#### 1. Analyse de la situation économique des agriculteurs et agricultrices installé(e)s en Bretagne entre 2015 et 2017.

Les données traitées dans cette partie du rapport ont été acquises par la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne dans le cadre de sa mission de service publique de pré-instruction des dossiers d'attribution de la DJA auprès des agriculteurs installés entre 2015 et 2019. Cette mission consiste dans un premier temps à s'assurer de la santé financière des agriculteurs dans le but de les rediriger vers des conseillers en cas de besoin, et de contrôler que leur situation est en adéquation avec ce qui avait été prévu lors de la réalisation du

Tableau IV : Résultats des analyses statistiques réalisées sur les RDA des agriculteurs après deux et quatre ans d'installation.

Seuil de significativité : \*\*\*=0.001, \*\*=0.01, \*=0,05, . = 0.1.

| Variable réponse                        | Variable Explicative               | $\chi^2$ | df | p      | Significativité |
|---|------------------------------------|----------|----|--------|-----------------|
| <b>RDA des installés après deux ans</b> | -Production principale             | 119.74   | 13 | <0.001 | ***             |
|   | -Département d'installation        | 8.0443   | 2  | 0.017  | *               |
|   | -Forme juridique de l'installation | 27.111   | 2  | <0.001 | ***             |

| Variable Réponse                          | Variable Explicative               | $\chi^2$ | df | p      | Significativité |
|---|------------------------------------|----------|----|--------|-----------------|
| <b>RDA des installés après quatre ans</b> | -Production principale             | 70,85    | 12 | <0,001 | ***             |
|   | -Département d'installation        | 13,74    | 3  | <0,01  | **              |
|   | -Forme juridique de l'installation | 32,15    | 2  | <0,001 | ***             |

prévisionnel en amont de l'installation qui est une des conditions pour l'attribution de la DJA. Ces données comportent des informations concernant différentes caractéristiques de l'exploitation agricole, le montant de l'investissement total, l'OTEX, ou encore le RDA des agriculteurs après deux et quatre ans d'installation. Ces données ont permis de réaliser différentes analyses statistiques. Il est néanmoins nécessaire de prendre en compte que les individus présents dans ces jeux de données ne sont pas exactement les mêmes. Si les individus dont on a les données après quatre ans d'installation sont théoriquement tous présents dans le fichier de suivi à mi-parcours, ce dernier comporte aussi les données d'agriculteurs installés plus récemment.

Les analyses statistiques réalisées ont consisté à identifier les effets qu'ont pu avoir différentes variables explicatives telles que la production principale, le département d'installation ou encore la forme juridique de l'exploitation sur le RDA des installés deux et quatre ans après le début de leur activité.

Les analyses ont été réalisées à l'aide du logiciel R (RStudio Team, 2022) et les résultats des tests sont compilés dans le Tableau IV.

1. Analyses statistiques des données sur les RDA des installés en Bretagne entre 2015 et 2019 après deux et quatre ans d'activité.

Pour déterminer les effets de la production principale, du département d'installation et de la forme juridique de l'exploitation agricole sur les RDA des installés, différents modèles ont été réalisés. Dans un premier temps, les valeurs aberrantes (outliers) ont été identifiées pour chaque modèle à l'aide de la fonction « outlierTest » du package « Car » (Fox & Weisberg, 2018). Les conditions d'application pour une analyse de la variance (Anova) n'étant pas satisfaites en termes de distribution des résidus et d'homoscédasticité, des tests de Kruskal-Wallis ont été réalisés pour chaque variables explicatives. Ces tests ne permettant pas les analyses à plusieurs facteurs, les éventuelles interactions n'ont pas pu être identifiées et chaque variable a dû être testée individuellement. En complément, des tests post-hoc de Wilcoxon-Mann-Whitney ont été réalisés pour identifier les différences au sein des groupes étudiés. Pour la réalisation des différents graphiques le package « Ggplot2 » (Wickham, 2016) a été utilisé couplé à l'utilisation du package « multcompView » (Piepho, 2004) pour l'affichage des lettres de comparaisons par paires. De plus, un test de corrélation de Kendall a été réalisés pour évaluer l'effet de l'investissement total sur le RDA en quatrième année des agriculteurs.

### C. Réalisation d'un questionnaire d'enquête à destination des agriculteurs et agricultrices installé(e)s en Bretagne entre 2012 et 2019.

Ce questionnaire d'enquête a été réalisé en étroite collaboration avec la FRAB (Fédération Régionale des Agrobiologistes de Bretagne). Ce questionnaire a été réalisé dans le but de compiler un maximum d'informations concernant leurs installations, leurs statuts avant l'installation, le parcours qu'ils ont suivi au moment de l'installation et surtout d'avoir leurs points de vue concernant leur situation actuelle en termes de satisfaction globale, de prélèvement privé, de pénibilité et de vivabilité au sein de l'exploitation. Ce questionnaire a été réalisé avec LimeSurvey (LimeSurvey Development Team, 2012) et comporte 163 questions répartie en 21 catégories différentes

1. Création de la base de données des destinataires du questionnaire.

Le choix a été fait d'envoyer les questionnaires aux installés entre 2012 et 2019 afin de toucher deux publics différents, l'un étant installé depuis quelques temps, ayant déjà du recul sur son installation et plus probablement en régime de croisière concernant sa situation financière, l'autre, plus récemment installé n'ayant pas toujours atteint son régime de croisière.

Tableau V : Signification des différentes variables utilisées dans les modèles statistiques.

| Nom de la variable | Signification  |
|--------------------|--|
| ACCOMPI            | Suivi d'un accompagnement à l'installation   |
| ACCOMPPI           | Suivi d'un accompagnement post-installation  |
| AdConge            | Adéquation entre le nombre de semaines de congé pris par l'installé et le nombre qu'il souhaiterait avoir  |
| AIDFAM             | Présence d'aide familiale  |
| AMBIANCE           | Ambiance globale au sein de l'exploitation   |
| AncrageT           | Origine géographique de l'agriculteur  |
| AnneeI             | Année d'installation   |
| Apport             | Montant de l'apport  |
| AUTREREV           | Présence d'autres sources de revenus (Salaire du ou de la conjoint(e), rente immobilière etc.)   |
| BESOINREVENU       | Le prélèvement couvre-t-il les besoins en revenus  |
| Certif             | Certification bio ou non   |
| CIRCUIT            | Circuit de commercialisation   |
| Civilité           | Genre  |
| DiffF              | Difficulté à trouver du foncier  |
| DIFFVENTE          | Présence de difficultés à trouver des débouchés à la production  |
| DIPLOAGRI1         | Niveau de diplôme agricole   |
| DIPLOMENA1         | Niveau de diplôme non agricole   |
| DIVERSIFICATION    | Présence d'activité de diversification (Accueil à la ferme, restauration etc)  |
| EDeclencheur       | Motivation principale à l'installation   |
| EmpruntM           | Montant de l'emprunt   |
| ENGAGEMENTPERSO    | Activités en dehors de la ferme  |
| ENGAGEPRO          | Engagement dans des activités professionnelles (Groupements d'agriculteurs, syndicats, coopératives agricoles...)  |
| ETUDPREVI          | Réalisation d'une étude prévisionnelle   |
| FORMPREINST        | Réalisation de formations pré-installation   |
| GESTIONTRESOR      | Aisance dans la gestion de la trésorerie   |
| GPPROD1            | Production principale (Catégorisée en groupes)   |
| INSTO              | Forme de l'installation (Reprise, création, intégration).  |
| InvTotal           | Montant de l'investissement total  |
| ISOLE              | Ressenti du sentiment d'isolement  |
| JURI               | Forme juridique de l'entreprise agricole   |
| LABEL              | Engagement dans une ou plusieurs démarches de labellisation  |
| NBEXPEA            | Nombre d'expériences agricoles avant installation (Salariat, woofing, stage...)  |
| NbHeurePB          | Nombre d'heures approximatives travaillées en période « normale »  |
| NbHeuresPH         | Nombre d'heures approximatives travaillées en période haute (Semi, récoltes etc..)   |
| Penibilite         | Caractérisation de la pénibilité globale prenant compte les aspects physiques, techniques et moraux.   |
| PRELEVE            | Le prélèvement privé est-il satisfaisant   |
| PRELEVEMENT        | Montant du prélèvement privé   |
| Profession         | Catégorie socio-professionnelle avant installation   |
| PROFIL             | Profil de l'installé(e) : NIMA en reconversion, NIMA ayant fait des études agricoles, IMA installé hors cadre familial, IMA installé dans le cadre familial. |
| REGARDEXT          | Sentiment de reconnaissance de la part de la population globale  |
| RELATIONVOISIN     | Caractérisation des relations avec le voisinage  |
| Rheb               | Présence de jour(s) de repos hebdomadaire  |
| SAPI               | Adéquation entre le projet initial et la situation actuelle  |
| Satisfaction       | Satisfaction globale de l'agriculteur  |
| SCan               | Nombre de semaines de congés par an  |
| Surch              | Confrontation à de la surcharge de travail   |
| UtilAides          | Utilisation des aides publiques à l'installation s'il y en a eu  |
| VENTEDIR           | Réalisation de vente directe   |
| Vieperso           | Équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle   |
| Vivabilite_ferme   | Vivabilité au sein de la ferme   |

Les contacts des agriculteurs à qui ce questionnaire a été envoyé ont été récupérés dans les bases de données de l'Agence Bio par la FRAB et dans les bases de données Octagri de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne. La base de données obtenue par le biais de l'Agence Bio comporte des données d'agriculteurs s'étant installés uniquement en agriculture biologique et n'ayant pas forcément bénéficiés des aides publiques à l'installation, du côté des contacts obtenus par Octagri, les agriculteurs concernés ont tous bénéficiés d'aide à l'installation et sont majoritairement installés en agriculture conventionnelle. Au total 4394 agriculteurs ont été recensés.

## 2. Envoi du questionnaire

Pour l'envoi du questionnaire, une adresse mail commune a été créée afin de rester neutre entre la FRAB et la CRAB. L'envoi a été réalisé à l'aide de l'outil MailMerge (Bergmann, 2009) du logiciel ThunderBird qui permet un envoi séquentiel et évite ainsi aux mails d'être catégorisés comme indésirables. Des mails de relance ont été envoyés tous les dix jours aux agriculteurs n'ayant pas répondu sur une période de deux mois. Des relances téléphoniques ont par la suite été réalisées, pour s'assurer de la représentativité du modèle agricole breton en termes de proportion de production et d'installations dans les différents départements, des groupes ont été réalisés en fonction des productions principales et des départements d'installation des installés avec dans chacun des groupes un nombre « idéal » de réponses à obtenir.

Au total, 796 agriculteurs ont répondu au questionnaire dont 381 réponses exploitables soit 8.67% du total des questionnaires envoyés.

Il faudra néanmoins prendre en compte le fait que la représentativité de la population d'agriculteurs bretons n'est pas respectée. En effet, sur les 381 personnes dont les données sont traitées dans ce rapport, plus de la moitié est installée en agriculture biologique, alors que selon le recensement agricole 2020 mené par l'Agreste, l'agriculture biologique représente normalement 12.1% du total des exploitations agricoles bretonnes (Agreste, 2022).

## 3. Création de nouvelles variables :

Le questionnaire comportait des questions concernant la pénibilité ressentie par l'agriculteur sur les aspects moraux, physiques et techniques auxquelles il devait répondre par « Très simple », « Simple », « Pénible », « Très pénible ». Ces réponses ont été pondérées, des notes ont été attribuées à chaque option de réponse : 0 pour « Très pénible », 1 pour « Pénible », 2 pour « Simple » et 3 pour « Très simple », ces notes ont ensuite été additionnées puis divisées pour obtenir une nouvelle note globale comprise entre 0 et 3 avec 0 : « Très pénible », 1 : « Pénible », 2 : « Pas pénible » et 3 : « Pas pénible du tout » qui sera la variable « Pénibilité globale » utilisée par la suite. La même démarche a été réalisée concernant la satisfaction, prenant en compte la satisfaction financière, la satisfaction en termes de temps de travail et la satisfaction de sa situation actuelle ce qui a donné une nouvelle variable « Satisfaction ». Il en est de même concernant la vivabilité au sein de l'exploitation, la variable a été créée à partir des questions concernant les relations qu'a l'installé avec ses associés, l'évolution de ces dernières et l'ambiance globale au sein de la ferme. De plus, afin de faciliter la lecture des analyses statistiques, les différentes productions ont été regroupées dans différentes modalités au sein d'une nouvelle variable « GPPROD1 ». La modalité « AUT » correspond à « Autre production » et « Équins », « BOV » regroupe les productions de lait et de viande bovines (veaux compris), « CULT » regroupe les grandes cultures et les productions fruitières, « LEG » regroupe les cultures légumières de plein champs, « MAR » regroupe les productions maraîchère, apicoles et de PPAM, « MONOG » regroupe les productions porcines et de volailles (chair, reproduction et œufs), « NR » sont

Tableau VI : Résultats des analyses statistiques réalisées sur les quatre composantes de la pérennité.  
Seuil de significativité : \*\*\*=0.001, \*\*=0.01, \*=0,05, · = 0.1.

| Variable réponse               | Variable explicative   | $\chi^2$               | Df       | p         | Signif |
|--------------------------------|------------------------|------------------------|----------|-----------|--------|
| Satisfaction                   | Certif                 | 6.892                  | 1        | 0.0086565 | **     |
|                                | REGARDEXT              | 5.278                  | 2        | 0.0714168 | ·      |
|                                | PRELEVEMENT            | 11.913                 | 4        | 0.0180133 | *      |
|                                | BESOINREVENU           | 9.039                  | 2        | 0.0108944 | *      |
|                                | PRELEVE                | 44.060                 | 1        | 3.184e-11 | ***    |
|                                | AncrageT               | 20.476                 | 3        | 0.0001353 | ***    |
|                                | VENTEDIR               | 8.548                  | 1        | 0.0034582 | **     |
|                                | Surch                  | 2.320                  | 1        | 0.1277508 |        |
|                                | ISOLE                  | 4.732                  | 3        | 0.1924829 |        |
|                                | Vieproperso            | 19.251                 | 3        | 0.0002426 | ***    |
|                                | GESTIONTRESOR          | 22.316                 | 3        | 5.608e-05 | ***    |
|                                | SAPI                   | 43.601                 | 4        | 7.766e-09 | ***    |
|                                | NbHeurePB              | 6.528                  | 3        | 0.0885636 | ·      |
| Variable réponse               | Variable explicative   | $\chi^2$               | Df       | p         | Signif |
| Vivabilité au sein de la ferme | JURI                   | 47.641                 | 5        | 4.204e-09 | ***    |
|                                | AIDEFAM                | 15.998                 | 1        | 6.341e-05 | ***    |
|                                | INSTO                  | 13.070                 | 3        | 0.004488  | **     |
|                                | DIVERSIFICATION        | 5.195                  | 1        | 0.022651  | *      |
|                                | VENTEDIR               | 2.800                  | 1        | 0.094284  | ·      |
|                                | Surch                  | 5.473                  | 1        | 0.019316  | *      |
|                                | Vieproperso            | 15.060                 | 3        | 0.001766  | **     |
|                                | SATIFINANCE            | 20.947                 | 3        | 0.000108  | ***    |
|                                | ENGAGEPRO              | 3.247                  | 1        | 0.071536  | ·      |
|                                | ISOLE                  | 23.521                 | 3        | 3.145e-05 | ***    |
|                                | RELATIONVOISIN         | 9.284                  | 4        | 0.054389  | ·      |
|                                | REGARDEXT              | 12.934                 | 2        | 0.001554  | **     |
|                                | Variable réponse       | Variables Explicatives | $\chi^2$ | Df        | p      |
| Pénibilité                     | Profession             | 12.652                 | 5        | 0.026812  | *      |
|                                | UtilAides              | 10.701                 | 5        | 0.057530  | ·      |
|                                | DIVERSIFICATION        | 3.0445                 | 1        | 0.081011  | ·      |
|                                | SatisHeure             | 10.588                 | 1        | 0.001138  | **     |
|                                | Surch                  | 21.383                 | 1        | 3.753e-06 | ***    |
|                                | ACCOMPPI               | 2.7249                 | 1        | 0.098791  | ·      |
|                                | SAPI                   | 17.929                 | 4        | 0.001276  | **     |
|                                | ENGAGEPRO              | 3.0102                 | 1        | 0.082741  | ·      |
|                                | ISOLE                  | 25.248                 | 3        | 1.369e-05 | ***    |
|                                | RELATIONVOISIN         | 9.7372                 | 4        | 0.045096  | *      |
| Variable réponse               | Variables Explicatives | $\chi^2$               | Df       | p         | Signif |
| Prélèvement privé              | NBEXPEA                | 12.725                 | 3        | 0.005270  | **     |
|                                | AncrageT               | 7.084                  | 3        | 0.069272  | ·      |
|                                | JURI                   | 19.058                 | 5        | 0.001875  | **     |
|                                | InvTotal               | 30.878                 | 6        | 2.674e-05 | ***    |
|                                | DIVERSIFICATION        | 4.728                  | 1        | 0.029674  | *      |
|                                | CIRCUIT                | 19.716                 | 5        | 0.001413  | **     |
|                                | DIFFVENTE              | 3.384                  | 1        | 0.065830  | ·      |
|                                | SatisHeure             | 6.089                  | 1        | 0.013601  | *      |
|                                | Rheb                   | 3.470                  | 1        | 0.062479  | ·      |
|                                | SCan                   | 13.124                 | 4        | 0.010687  | *      |
|                                | GESTIONTRESOR          | 8.613                  | 3        | 0.034897  | *      |
|                                | FORMPREINST            | 4.496                  | 1        | 0.033971  | *      |
|                                | EGAGEMENTPERSO         | 2.701                  | 1        | 0.100267  |        |
|                                | Satisfaction           | 66.154                 | 3        | 2.841e-14 | ***    |
|                                | NbHeurePB              | 13.720                 | 3        | 0.003312  | **     |
|                                | NbHeuresPH             | 8.605                  | 4        | 0.071762  | ·      |

les productions non renseignées dans le sondage et « PR » les petits ruminants, composé des productions ovines et caprines.

1. Analyses statistiques des données qualitatives obtenues par le questionnaire :  
L'analyse de ces données a été réalisée à nouveau à l'aide du logiciel RStudio.

Afin de déterminer quelles étaient les différentes variables qualitatives pouvant influencer sur les indicateurs Satisfaction, Pénibilité, Vivabilité au sein de la ferme et Prélèvement privés, des fonctions ont été réalisées sur Rstudio pour chaque indicateur dans le but de visualiser graphiquement les éventuels effets de toutes les variables qualitatives obtenues dans le sondage. Cette visualisation a permis d'identifier un certain nombre de variables pour lesquelles des effets semblaient présents. Différents modèles de régressions logistiques ordinales ont été réalisés à l'aide du package « Ordinal » (Christensen, 2019). Dans ces modèles les différentes variables qualitatives pouvant avoir un éventuel effet sur la variable réponse testée sélectionnées lors de l'étape précédente ont été intégrées et les modalités de la variable réponse ont été ordonnées de la moins idéale à la plus idéale. Les différents modèles réalisés sont illustrés annexe 2 et la description de ces variables est contenue dans le tableau V. Ces modèles ont été une première fois testés grâce à la fonction « Anova.clm » du package « RVAideMemoire » (Hervé, 2022). Les modèles ont par la suite été ajustés grâce à la fonction « step » du package « stats » (R Core Team and contributors worldwide, 2022) reposant sur le principe de la méthode stepwise backward qui permet la discrimination séquentielle des variables explicatives n'ayant pas ou peu d'effet sur la variable réponse en se basant sur l'AIC (Critère d'Information d'Akaike) (Lancelot & Lesnoff, 2005). De nouveaux modèles moins conséquents et plus précis ont donc été obtenus, ceux-ci sont présentés en annexe 3. Les résultats des différents tests réalisés sont disponibles dans le tableau VI. L'analyse des données d'un modèle logistique ordinal repose sur la notion de rapport de cotes (Odds ratio ou OR). Les OR sont des valeurs toujours positives, ils permettent d'évaluer si la fréquence de l'événement observé est plus élevée dans un groupe (intercept) que dans les autres groupes et inversement. Une valeur d'OR proche de zéro indique que les modalités les « moins souhaitables » arrivent plus fréquemment dans le groupe étudié que dans le groupe témoin, lorsqu'il est proche de 1 (pas significativement différent), l'OR indique qu'il n'y a pas de différences significatives entre le témoin et le groupe étudié et lorsqu'il s'éloigne positivement de 1, il indique que les modalités les « plus positives » (Andreoli & Tellarini, 2000) ont plus de probabilités d'apparaître dans le groupe étudié que dans le groupe témoin (Szumilas, 2010). Dans ce rapport l'analyse a été ciblée uniquement sur les variables réponses caractérisant la pérennité telle qu'elle a été définie en amont. Le reste des analyses dont les analyses de données multidimensionnelles de type AFC permettant de rentrer plus dans le détail le jeu de données n'ont pas pu être réalisées pour la rédaction de ce rapport et feront l'objet d'un autre travail pour un chargé de mission interne à la CRAB.

### **III. Résultats et Discussions :**

A. Résultats des analyses de la situation financières des agriculteurs récemment installés en Bretagne

1. Résultats des analyses sur le suivi à mi-parcours des agriculteurs installés entre 2015 et aujourd'hui.

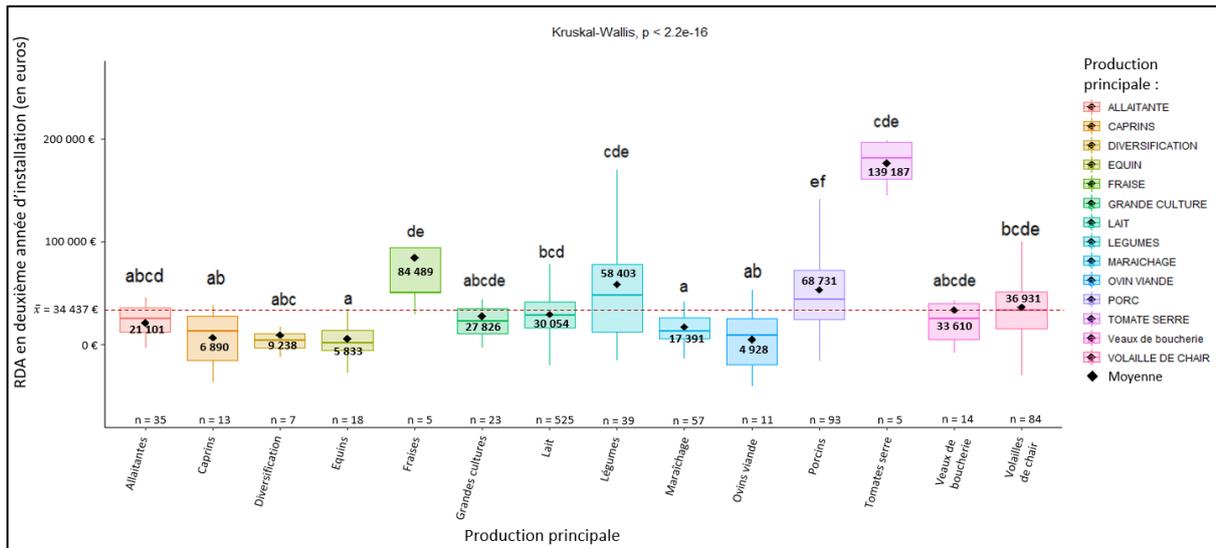


Figure 6 : RDA des installés en Bretagne (sauf Morbihan) dans les différentes productions principales entre 2015 et 2019 après deux ans d'installations.

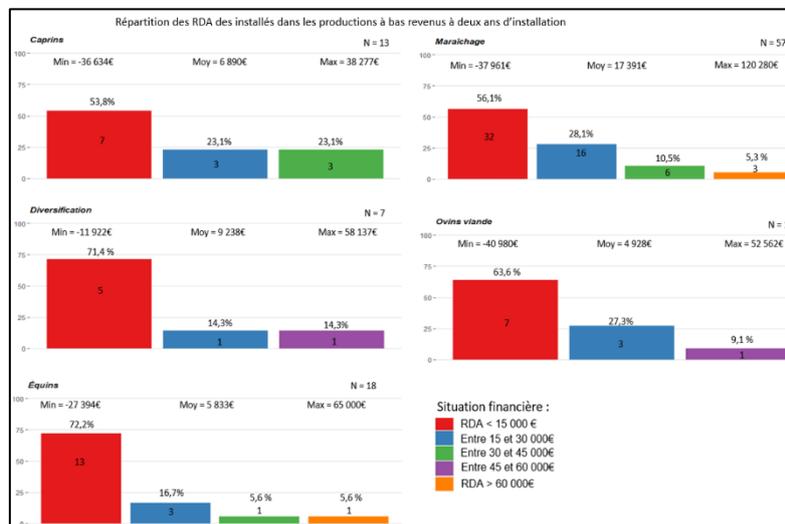


Figure 7 : Répartition des installés en Bretagne (sauf Morbihan) dans les productions ayant les RDA les plus faibles au sein des classes de RDA deux ans après l'installation entre 2015 et 2019 avec en ordonnée le pourcentage d'exploitation.

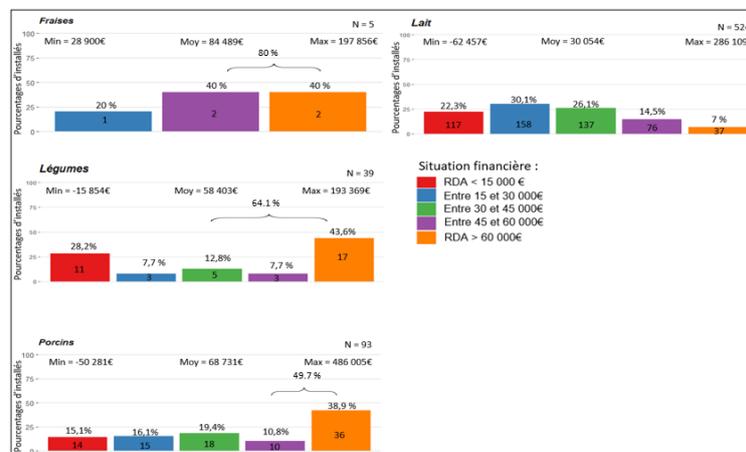


Figure 8 : Répartition des installés en Bretagne (sauf Morbihan) dans les productions ayant les RDA les plus forts au sein des classes de RDA deux ans après l'installation entre 2015 et 2019.

a) *Effet du type de production principale sur le RDA en deuxième année d'installation*

Le type de production principale a un effet significatif sur le RDA par associé des installés ( $p < 0.001$ ) (Figure 6). Le RDA moyen toutes productions confondues est de 34 437€ et le RDA médian de 28 335€. Les agriculteurs installés en porcs ( $\bar{x} = 68 731€$ ) ont des RDA supérieurs à ceux des producteurs d'ovins viande ( $\bar{x} = 4 928€$  ;  $p < 0.001$ ), aux maraîchers ( $\bar{x} = 17 391€$  ;  $p < 0.001$ ), aux producteurs de lait ( $\bar{x} = 30 054€$  ;  $p < 0.001$ ), aux éleveurs de chevaux ( $\bar{x} = 5 833€$  ;  $p < 0.001$ ), aux installés en activités de diversifications ( $\bar{x} = 9 328€$  ;  $p < 0.01$ ), aux éleveurs de caprins ( $\bar{x} = 6 890€$  ;  $p < 0.001$ ) et aux producteurs de viande bovine ( $\bar{x} = 21 101€$  ;  $p < 0.01$ ). Les producteurs de fraises ( $\bar{x} = 84 489€$ ) ont des RDA significativement supérieurs à ceux des éleveurs d'équin ( $p < 0.01$ ), aux installés en activité de diversification ( $p < 0.05$ ), aux éleveurs de caprins ( $p < 0.05$ ), aux éleveurs d'ovins viande ( $p < 0.05$ ) et aux maraîchers ( $p < 0.05$ ). Les producteurs de légumes ( $\bar{x} = 58 403€$ ) ont quant à eux des RDA significativement supérieurs à ceux des maraîchers ( $p < 0.001$ ), aux éleveurs équins ( $p < 0.001$ ), aux producteurs d'ovins viande ( $p < 0.05$ ) et aux installés en activité de diversification ( $p < 0.05$ ). Les producteurs de lait ont des RDA significativement supérieurs à ceux des éleveurs équins ( $p < 0.001$ ) et à ceux des maraîchers ( $p < 0.001$ ). Les producteurs de tomates sous serres ( $\bar{x} = 139 187€$ ) ont des RDA significativement supérieurs à ceux des producteurs d'ovins viande ( $p < 0.05$ ), des maraîchers ( $p < 0.05$ ), des éleveurs caprins ( $p < 0.05$ ) et aux éleveurs équins ( $p < 0.01$ ). Les producteurs de volailles de chair ( $\bar{x} = 36 931€$ ) ont des RDA significativement supérieurs aux RDA des maraîchers ( $p < 0.001$ ) et des éleveurs de chevaux ( $p < 0.001$ ). (Figure 6).

Parmi les installés en caprins, en diversification<sup>1</sup>, en équins, en maraîchage ou en ovins viande, une grande majorité d'installés n'atteint pas les 15 000€ après deux ans d'installation et très peu atteignent des RDA élevés. En effet, 53.8% des éleveurs caprins, 71.4% des installés en activité de diversification, 72.2% des éleveurs équin, 56.1% des maraîchers et 63.6% des éleveurs d'ovins viande ont des RDA inférieurs à 15 000€. Dans toutes ces productions, seulement 16 personnes dépassent les 30 000€ sur un total de 102 personnes ce qui représente 15.6% des installés dans ces productions. (Figure 7).

Concernant les productions dans lesquelles les RDA sont les plus élevés, 80% des producteurs de fraises ont des RDA supérieurs à 45 000€ et 20% ont des RDA compris entre 15 et 30 000€. Pour les producteurs de légumes, 28.2% ont des RDA inférieurs à 15 000€ et 64.1% ont des RDA supérieurs à 30 000€ parmi lesquels 43.6% sont au-dessus des 60 000€. Parmi les producteurs de porcs, 31.2% ont des RDA inférieurs à 30 000€ et 49.7% ont des RDA supérieurs à 45 000€, parmi lesquels, 77.8% ont des RDA supérieurs à 60 000€. (Figure 8). Une grande majorité des producteurs de lait ont des RDA supérieurs à 15 000€ (77.7%) avec un RDA moyen de 29 566€. 30.2% des installés en lait ont un RDA compris entre 15 et 30 000€ et 6.9% ont un RDA supérieur à 60 000€.

<sup>1</sup>Les activités de diversification sont ici caractérisées par la présence d'au moins trois ateliers différents, souvent de petite taille et associés à de la vente directe.

b) *Effet du département sur le RDA en deuxième année d'installation (pas de données pour le Morbihan)*

Les Côtes d'Armor sont le département qui compte le plus d'installations avec 44.3% des installations, ce qui représente un nombre de 438 installations agricoles, le Finistère en compte 322 (32.6%) et l'Ille et Vilaine 229 (23.1%).

Le département d'installation a un effet significatif sur le RDA par associé en deuxième année d'installation ( $p < 0.01$ ). Les agriculteurs installés en Ille et Vilaine ont des RDA significativement inférieurs à ceux des agriculteurs installés dans le Finistère et dans les Côtes d'Armor avec 25 300€ en moyenne contre 34 536€ et 32 741€ ( $p < 0.05$ ) (Figure 9).

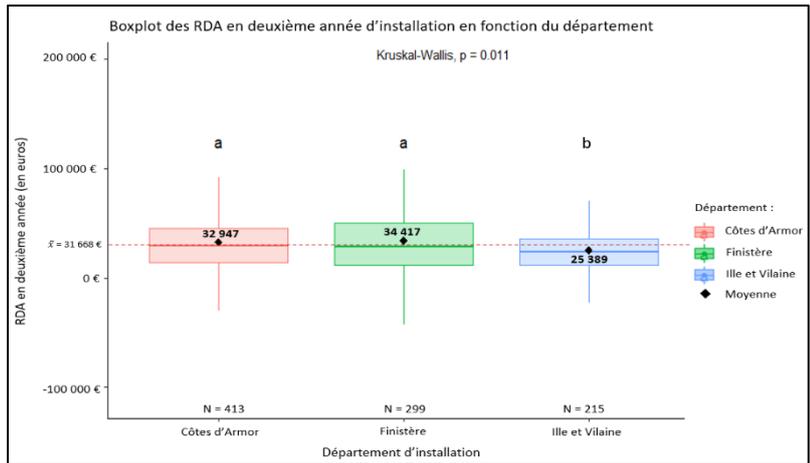


Figure 9 : RDA des installés entre 2015 et 2019 dans les trois départements étudiés après deux ans d'installation.

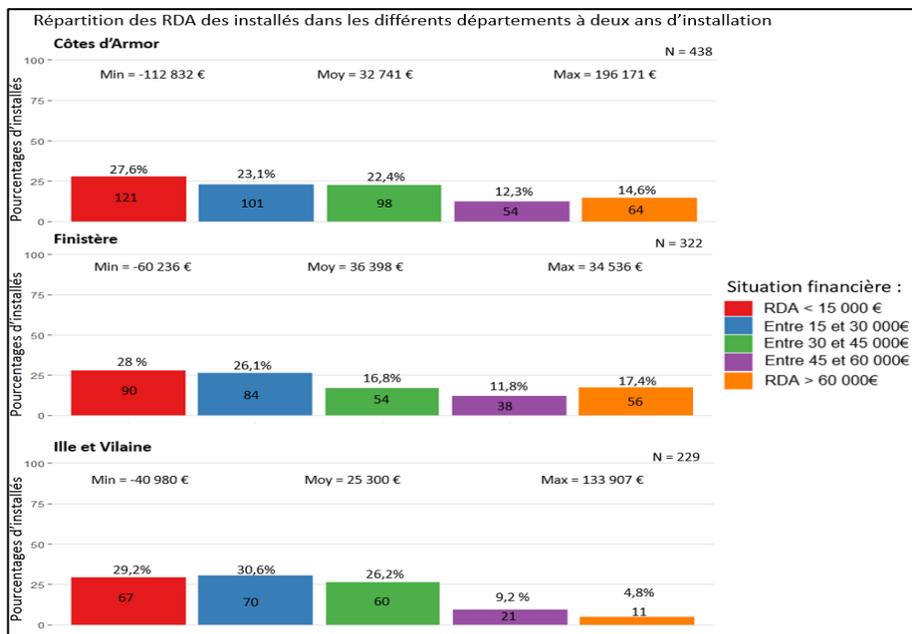


Figure 10 : Répartition des installés au sein des classes de RDA en fonction du département d'installation deux ans après l'installation entre 2015 et 2019.

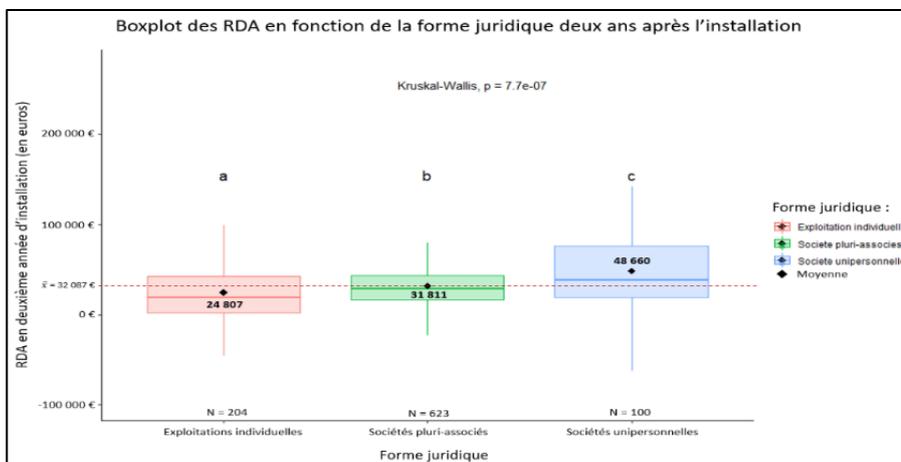


Figure 11 : RDA des agriculteurs après deux ans d'installation (sauf Morbihan) dans les trois formes juridiques étudiées.

Dans les trois départements, les proportions d'agriculteurs ayant des RDA inférieurs à 15 000€ sont similaires, l'écart constaté entre les installés en Ille et Vilaine et ceux installés dans les Côtes d'Armor et dans le Finistère s'explique au niveau des plus hauts revenus. Dans les Côtes d'Armor, 14.6% des installés ont des RDA supérieurs à 60 000€ et 17.4% dans le Finistère, en Ille et Vilaine, seulement 4.8% des installés atteignent les 60 000€. (Figure 10).

*c) Effet de la forme juridique de l'entreprise sur le RDA des installés en Bretagne (sauf Morbihan) en deuxième année d'installation.*

La forme juridique de l'installation a un effet significatif sur le RDA moyen deux ans après l'installation ( $p < 0.001$ ). Le RDA moyen toutes formes juridiques confondues est de 31 749€ et le médian de 27 561€. Les installations sous forme d'exploitations individuelles ont un RDA significativement inférieur aux autres formes d'installations avec 24 026€ contre 31 425 pour les sociétés pluri-associés et 49 639€ pour les sociétés unipersonnelles ( $p < 0.001$ ). Les sociétés unipersonnelles ont des RDA supérieurs à ceux des sociétés pluri-associés ( $p < 0.05$ ). (Figure 11).

Parmi les installés en exploitations individuelles, 47% ont des RDA à deux ans inférieurs à 15 000€ et 15.7% ont des RDA supérieurs à 60 000€. Pour les sociétés pluri-associés, moins d'un quart ont des RDA inférieurs à 15 000€ (22.9%), plus de la moitié ont des RDA compris entre 15 et 45 000€ (54.4%) et 9.4% ont des RDA supérieurs à 60 000€. Concernant les sociétés individuelles, plus de la moitié des installés ont des RDA supérieurs à 30 000€ et 20.6% ont des RDA supérieurs à 60 000€. (Figure 12).

2. Résultats des analyses sur le contrôle du plan d'entreprise des agriculteurs installés entre 2015 et 2017 (quatre ans après l'installation)

Les tests de corrélation pour évaluer l'effet du montant de l'investissement et de la SAU sur le RDA des agriculteurs n'ont pas donné de résultats significatifs ( $p < 0.001$  dans les deux cas).

*a) Effet du type de production principale sur le RDA en quatrième année après l'installation*

La production principale a un effet significatif sur le RDA des installés quatre ans après le début de leur activité ( $p < 0.0001$ ) (Figure 13). Le RDA moyen toutes productions confondues est de 27 483€ et la médiane est de 23 133€. En quatrième année, les exploitants étant installés en lait ( $\bar{x} = 25 585€$ ) ont des RDA significativement plus élevés que ceux des maraîchers ( $\bar{x} = 15 435€$ ;  $p < 0.05$ ). Ces derniers ont des RDA significativement inférieurs à ceux des producteurs de légumes ( $\bar{x} = 36 209€$ ;  $p < 0.05$ ), de porcs ( $\bar{x} = 62 064€$ ;  $p < 0.001$ ) et de volailles de chair ( $\bar{x} = 28 366€$ ;  $p < 0.05$ ). Les producteurs de porcs ont des RDA significativement supérieurs à ceux des producteurs de PAM ( $\bar{x} = 7 727 €$ ;  $p < 0.05$ ), de viande ovine ( $\bar{x} = 12 014€$ ;  $p < 0.01$ ), des éleveurs d'ovins-caprins lait ( $\bar{x} = 21 457€$ ;  $p < 0.05$ ), de vaches laitières ( $\bar{x} = 25 585€$ ;  $p < 0.001$ ), des céréaliers ( $\bar{x} = 20 292€$ ;  $p < 0.05$ ), des installés en activités équinées ( $\bar{x} = 9 444€$ ;  $p < 0.01$ ) et des producteurs de viande bovine ( $\bar{x} = 18 318€$ ;  $p < 0.001$ ). (Figure 13).

La proportion d'installés ayant des RDA inférieurs à 15 000€ est toujours supérieure à 60% dans parmi les éleveurs équinés, les maraîchers, les producteurs de viande ovine et les producteurs de PAM. Seules les productions équinées et maraîchères montrent des installés ayant des RDA supérieurs à 45 000€ et ce en très faibles proportions avec 10% pour les éleveurs équinés et 4.6% pour les maraîchers. En ovins viande ou en PAM, le RDA le plus haut ne dépasse jamais 30 000€ (Figure 14).

Les producteurs de porcs sont une grande majorité à avoir des RDA supérieurs à 60 000€

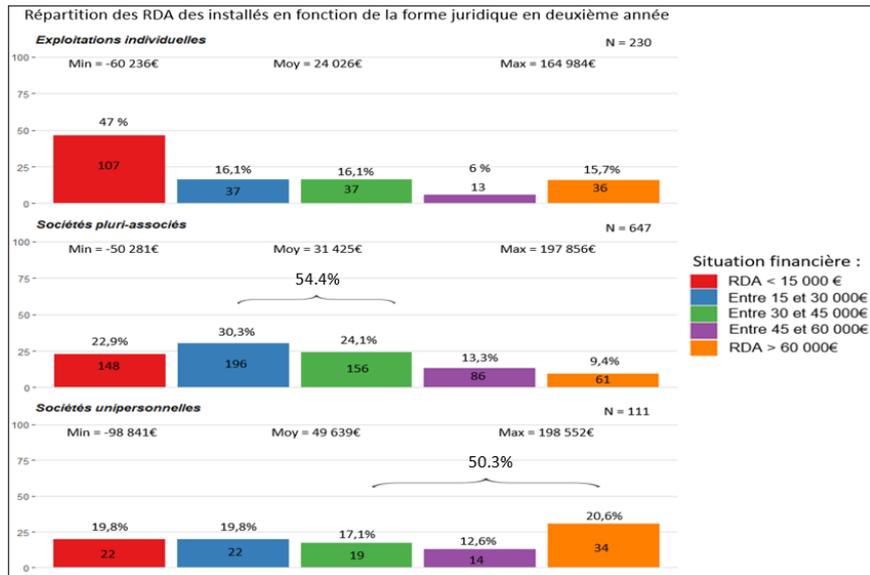


Figure 12 : Répartition des installés au sein des classes de RDA en fonction de la forme juridique deux ans après l'installation avec en ordonnée le pourcentage d'exploitation

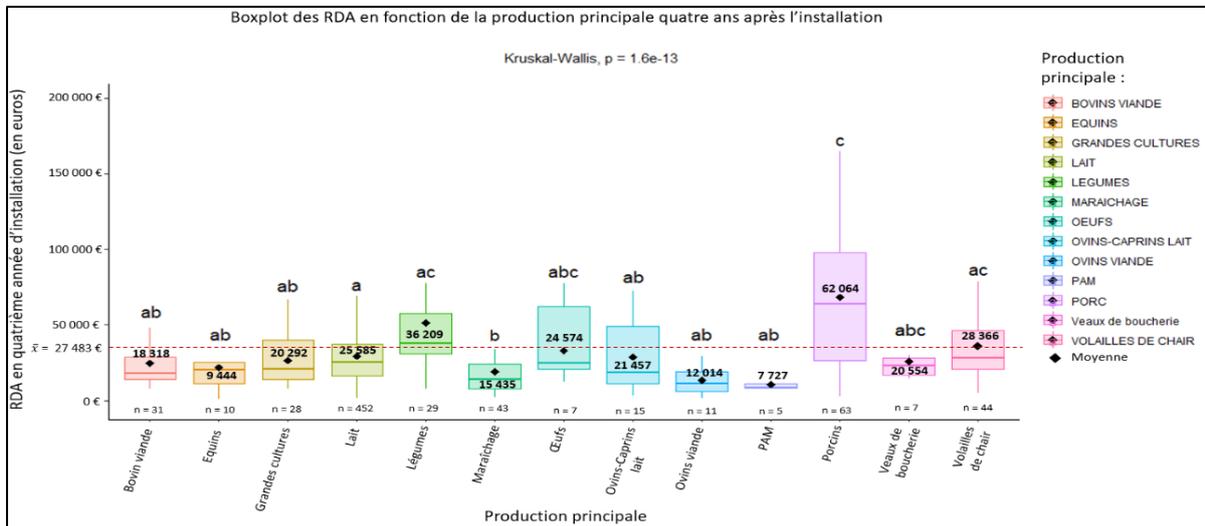


Figure 13 : RDA des installés en Bretagne entre 2015 et 2019 en fonction de la production principale de leur exploitation après quatre ans d'installation.

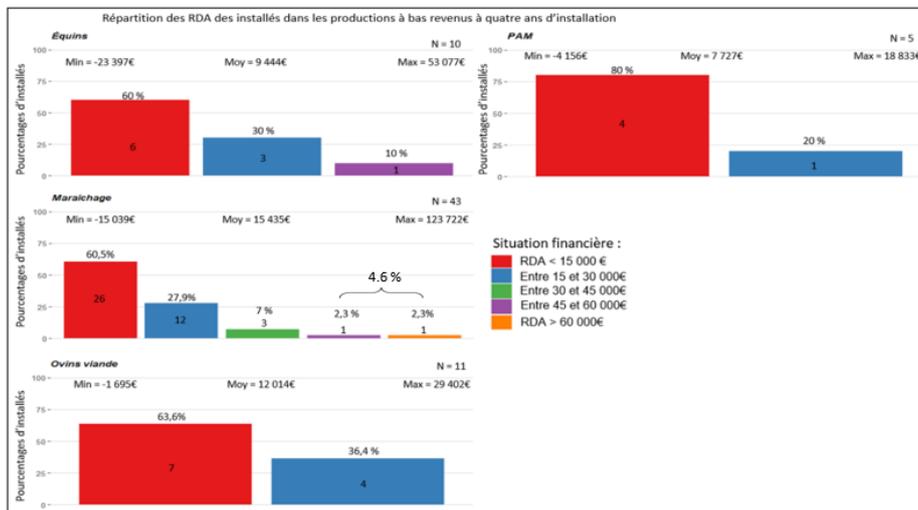


Figure 14 : Répartition des installés au sein des classes de RDA pour les activités équinnes, les productions maraichères, d'ovins viande et de PAM en quatrième année d'installation

avec 47.6% et seulement 34.5% ont des RDA inférieurs à 30 000€. Du côté des producteurs de lait, 63.3% n'atteignent pas les 30 000€ et 16.2% ont des RDA supérieurs à 45 000€. (Figure 15)

*b) Effet du département sur le RDA après quatre ans d'installation*

Les Côtes d'Armor et l'Ille et Vilaine sont les départements qui comptent la plus forte proportion d'installations en Bretagne avec respectivement 235 et 213 installations. Le Morbihan est le département dans lequel il y a eu le moins d'installations avec 130. Le Finistère compte quant à lui 166 installations.

Le département d'installation a un effet significatif sur le RDA par associé en quatrième année ( $p < 0.005$ ). Le RDA moyen tout département confondu est de 27 238€ et le médian de 23 081€. En quatrième année, les installés dans le Finistère ont des RDA significativement plus élevés que ceux des installés en Ille et Vilaine et dans le Morbihan avec 34 206€ contre 22 154€ et 23 079€ ( $p < 0.01$  et  $p < 0.05$ ) (Figure 16).

Le Morbihan et l'Ille et Vilaine sont les départements dans lesquels les proportions d'installés ayant des revenus inférieurs à 15 000€ sont les plus élevées avec 36.9% et 36.1%. En parallèle, dans le Morbihan et en Ille et Vilaine, 37% et 27.7% des installés ont des RDA supérieurs à 30 000€ alors qu'ils sont 48.2% dans ce cas dans le Finistère. (Figure 17)

*c) Effet de la forme juridique sur le RDA des installés quatre ans après l'installation*

La grande majorité des installations a été réalisée sous forme de sociétés pluri-associés qui représentent 66.9% des installations, s'en suit les installations sous forme d'exploitations individuelles (20.9%) sous forme de sociétés unipersonnelles (12.2%).

Le type de société a un effet significatif sur le RDA des installés après quatre ans ( $p < 0.001$ ). Le RDA moyen tous types de société est de 27 483€ et le médian de 23 133€. Les installés en exploitations individuelles ont des RDA inférieurs à ceux des installés dans les autres formes juridiques avec 14 846€ contre 39 341€ pour les sociétés unipersonnelles et une moyenne de 29 065€ pour les sociétés pluri-associés ( $p < 0.001$ ). (Figure 18).

Quatre ans après l'installation, 52.4% des installés en exploitation individuelle ont des RDA inférieurs à 15 000€ tandis qu'ils ne sont que 26.7% dans ce cas pour les sociétés unipersonnelles et 29.4% dans les sociétés pluri-associés. Du côté des plus hauts RDA, 11.7% des exploitations individuelles, 32.5% des sociétés unipersonnelles et 20% des sociétés pluri-associés ont des RDA supérieurs à 45 000€ (Figure 19).

## B. Discussion des résultats des analyses des suivis et contrôles des installés à deux et quatre ans.

### 1. Évolution des RDA en fonction de la production principale entre la deuxième et quatrième année

Les deux fichiers ne possèdent pas la même nomenclature en termes de productions principales, certaines productions ne peuvent donc pas être comparées, la production de fraise par exemple est indiquée dans le fichier de suivis à mi-parcours mais pas dans le fichier de contrôle du plan d'entreprise. Il en est de même pour les productions de tomates sous serres et pour les productions caprines qui ont été groupées avec les productions laitières ovines pour le contrôle PE. En deuxième année, Les producteurs de porcs, de légumes, de tomates sous serres et de fraises représentent près de la moitié des exploitations qui ont des RDA supérieurs à 60 000€ (47.5%) et 10.6% des installations qui ont des RDA inférieurs à 15 000€. À l'inverse, les exploitants installés en ovins viande, maraîchage, équins, diversification ou en caprins représentent 29.6% des installations qui ont des RDA inférieurs à 15 000€ dont 12.6% rien que pour le maraîchage (Annexe 2). En quatrième année, les productions porcines représentent à elles seules 36.1% des installés ayant des RDA

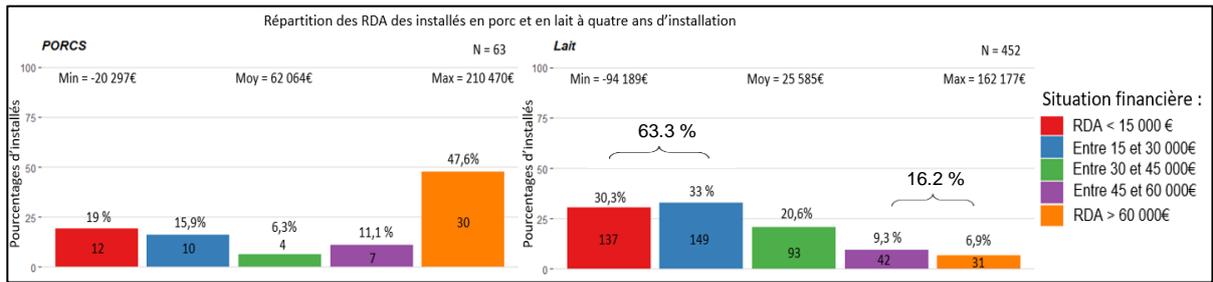


Figure 15 : Répartition des installés au sein des classes de RDA pour les productions porcines et laitières en quatrième année d'installation

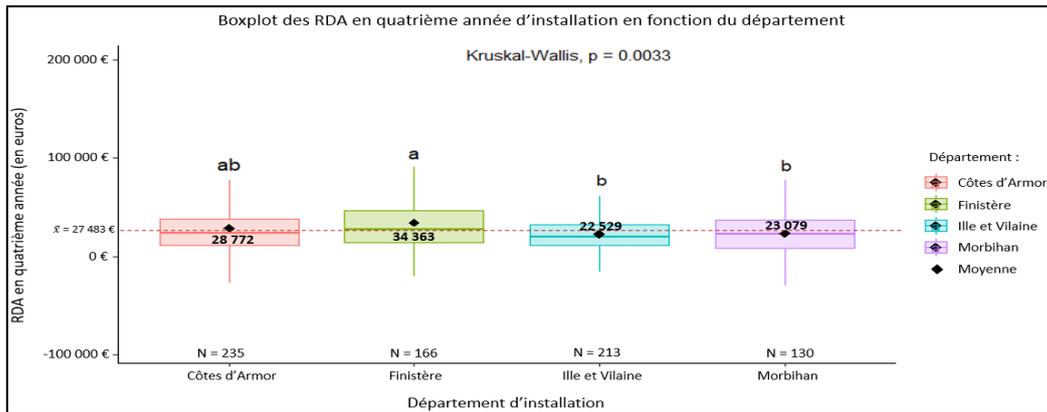


Figure 16 : RDA des installés entre 2015 et 2019 dans les départements bretons après quatre ans d'installation.

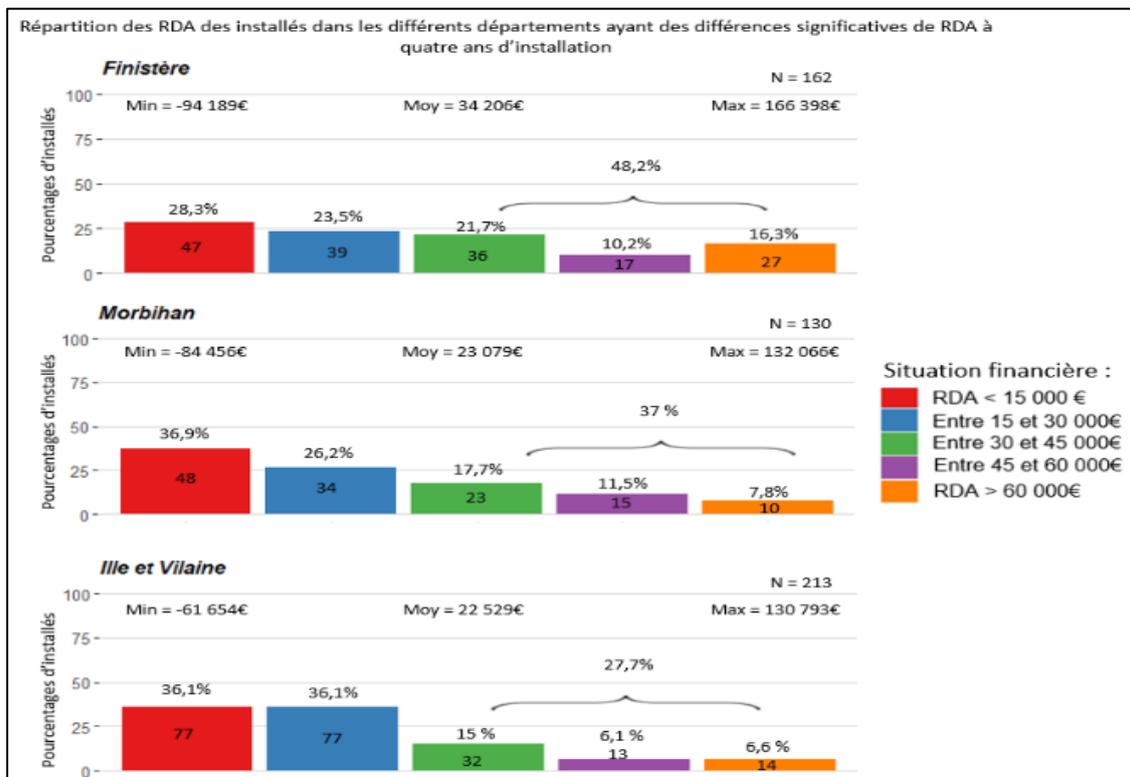


Figure 17 : Répartition des installés au sein des classes de RDA dans les départements ayant des différences significatives de RDA en quatrième année d'installation.

supérieurs à 60 000€ pour 63 installations. Pour d'autres productions comme les légumes ou la volaille de chair, la représentativité des RDA est plus élevée dans les fourchettes de RDA les plus hauts que dans les autres, les légumes représentent 13.7% des installations ayant des RDA supérieurs à 45 000€ et les producteurs de volailles de chair représentent 14.2% des installations ayant des RDA supérieurs à 45 000€ en quatrième année contre 11% des installations ayant des RDA inférieurs à 30 000€ (Annexe 3). Les installations en maraîchage représentent 10.4% des RDA inférieurs à 15 000€ et seulement 2.7% des RDA supérieurs à 45 000€. Les producteurs de PAM et d'ovins viande ont tous des RDA inférieurs à 30 000€ et représentent avec 16 installations 6.6% des installations ayant des RDA inférieurs à 30 000€. De même pour les personnes installées en activités équinées, elles représentent 2.4% des RDA inférieurs à 15 000€ avec seulement 10 installations. (Annexe 3).

S'il n'y a que peu de variabilité entre le RDA en deuxième et quatrième année dans le cas de certaines productions comme le porc (RDA N2 = 68 731€ ; RDA N4 = 62 064€), la viande bovine (RDA N2 = 21 101€ ; RDA N4 = 18 318€) ou encore les productions maraîchères (RDA N2 = 17 391€ ; RDA N4 = 15 435€). Ce n'est pas le cas de toutes les productions, en effet, les agriculteurs installés en ovins viande ont en deuxième année un RDA moyen de 4 928€ et de 12 014€ en quatrième année, de même, les installés en caprins lait voient leur RDA moyen être multiplié par trois deux ans après. À l'inverse, les exploitants installés en volailles de chair ont des RDA moyens de 36 931€ en deuxième année contre 28 366€ en quatrième année. Ces fortes variations de RDA s'observent principalement dans des productions avec de faibles effectifs, dans certains cas les médianes des RDA ne semblent pas tant différer entre l'année deux et l'année quatre. Ces variations dans les moyennes des RDA pourraient donc être le fait de seulement quelques agriculteurs ayant des RDA plus élevés que les autres. En revanche, pour les volailles de chair, la médiane semble baisser au même titre que la moyenne entre l'année deux et l'année quatre. Ces différences sont probablement liées à des événements conjoncturels tels que le prix de vente des productions, du prix de l'aliment ou encore des épisodes de crises sanitaires comme la grippe aviaire dans le cas des élevages de volailles. Les productions pour lesquelles les agriculteurs ont les RDA les plus faibles sont souvent le fait d'une création d'entreprise de la part de porteurs de projets NIMA dans des productions comme les élevage ovins et caprins, les productions de PAM et le maraîchage (Rouvière, 2016).

#### 1. Effet du département sur le RDA des agriculteurs

Les élevages de porcs représentent plus de 10% des exploitations dans les Côtes d'Armor et presque 13% dans le Finistère contre 6% en Ille et Vilaine et 3.1% des installations dans le Morbihan (données pour la quatrième année uniquement). Le même schéma est observable pour les productions légumières qui représentent 5.1% des installations dans les Côtes d'Armor et 4.7 à 6% dans le Finistère contre 1.8 à 3.1% en Ille et Vilaine. Ces différences de proportions d'installations dans ces productions entre les départements expliquent que les RDA des installés en Ille et Vilaine et dans le Morbihan sont inférieurs à ceux des installés dans les Côtes d'Armor ou le Finistère. (Annexe 4 et 5).

#### 2. Effet de la forme juridique sur le RDA des agriculteurs

Les installations en élevages porcins ( $\bar{x} > 60\ 000\text{€}$ ) représentent 23% des sociétés unipersonnelles et 10.1% des installations sous forme de sociétés pluri-associés alors qu'elles ne représentent que  $\pm 5\%$  des exploitations individuelles (Annexes 6 et 7). Ces dernières sont de plus fortement représentées par les productions les moins rentables avec 17.6% d'installations en maraîchage et 7.8% en vaches allaitantes. Cette représentativité explique en grande partie que les exploitations individuelles ont des RDA significativement inférieurs aux autres formes juridiques. Il semblerait que les agriculteurs s'installant sous forme d'exploitations individuelles aient plus tendance à se diriger vers des créations d'entreprises qui ne nécessitent pas forcément de gros investissements avec des productions telles que le maraîchage, l'élevage d'ovins et caprins (Rouvière, 2016). À l'inverse, les agriculteurs s'installant en sociétés unipersonnelles, souvent issus du milieu agricole ont plus

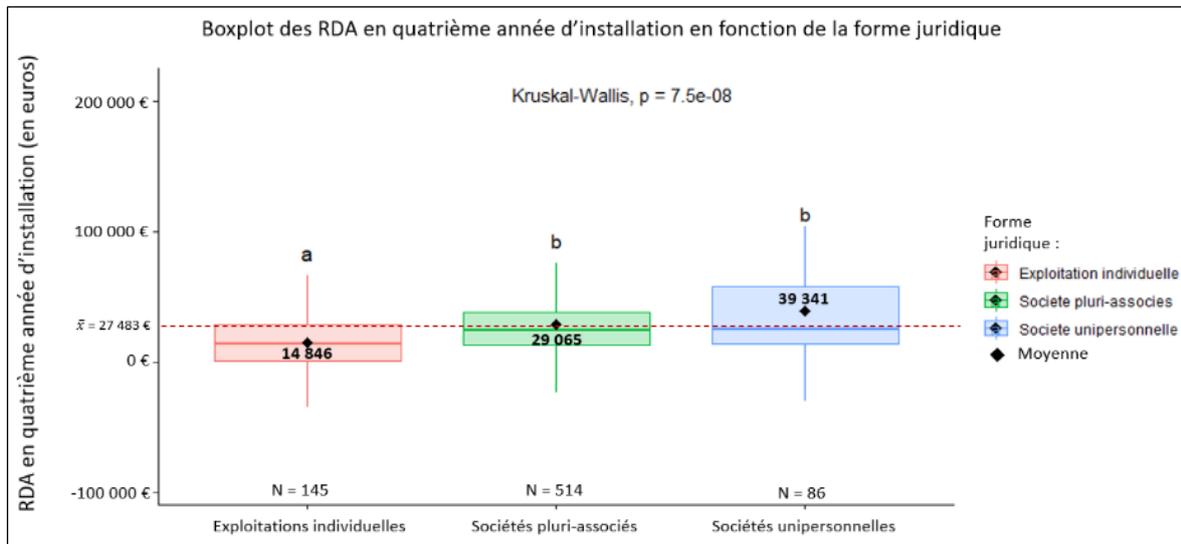


Figure 18 : RDA des installés entre 2015 et 2019 dans les différentes formes juridiques après quatre ans d'installation.

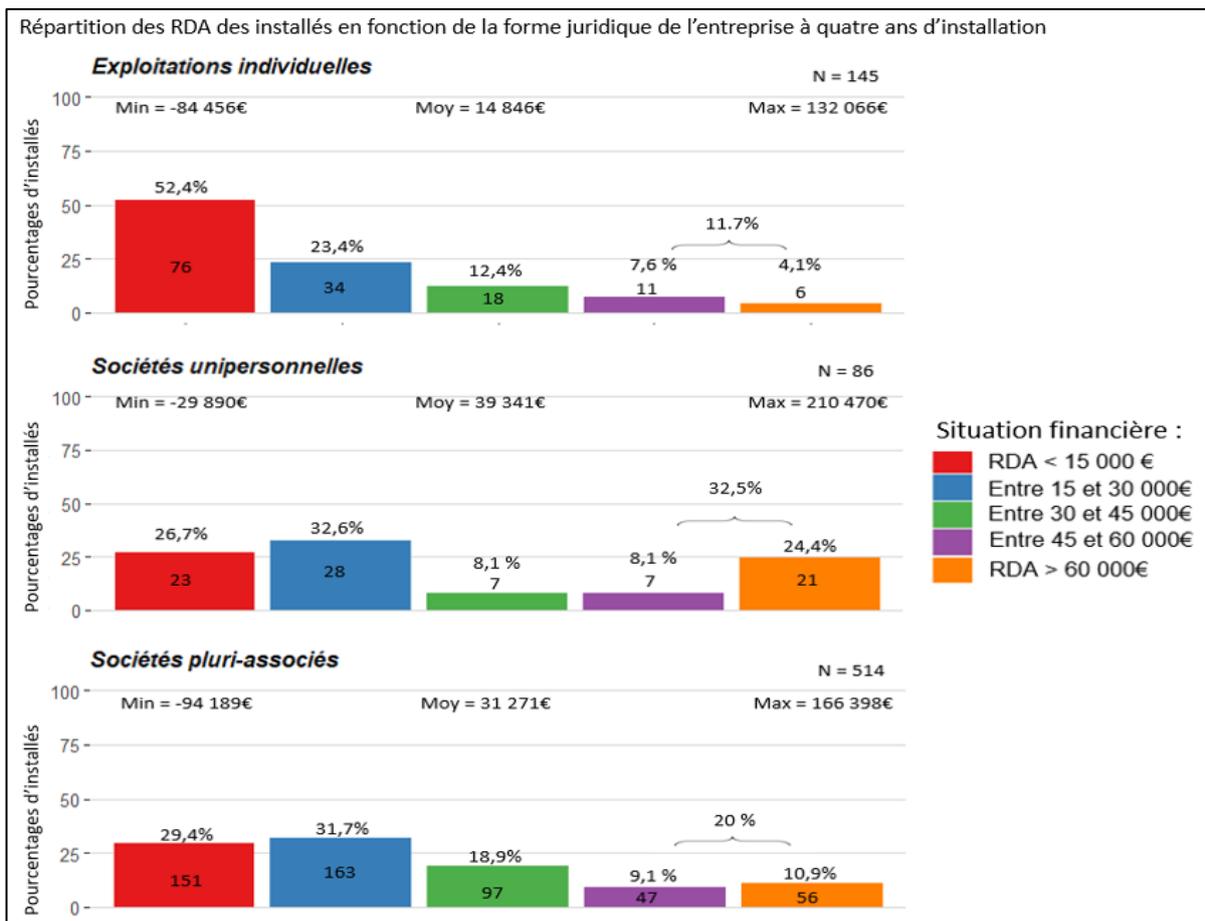


Figure 19 : Répartition des installés au sein des classes de RDA dans les différentes formes juridiques en quatrième année d'installation.

tendance à s'installer dans des productions comme le porc, le lait ou encore la volaille qui nécessitent un investissement plus élevé à cause de la présence de bâtiments d'élevages conséquents (Grannec et al., s. d.).

## C. Résultats des analyses des données issues du sondage auprès des agriculteurs installés en Bretagne entre 2012 et 2019.

### 1. Satisfaction globale des agriculteurs récemment installés en Bretagne.

Parmi les installés ayant répondu au sondage, 6.8% ne sont pas du tout satisfaits de leur situation actuelle, 41.2% ne sont pas satisfaits, 42% sont satisfaits et 10% sont très satisfaits. (Figure 20).

La question financière a un fort effet sur la satisfaction des agriculteurs, en effet, les installés ayant un prélèvement privé supérieur à 550€ (groupe témoin) sont plus satisfaits que ces derniers (OR = 3.76 ; 2.93 ; 3.29 et 6.67 avec  $p = 0.003$  ;  $0.008$  ;  $0.016$  et  $0.020$ ). En complément, les installés ayant un prélèvement couvrant leurs besoins privés sont plus satisfaits que ceux pour qui ça n'est pas le cas et que ceux n'ayant pas répondu à cette question (OR=2.1 et 0.52 avec  $p=0.038$  et  $0.2$ ). De même, les agriculteurs ayant un revenu en adéquation avec leurs attentes avant installation sont plus satisfaits (OR = 9.69 ;  $p < 0.001$ ) (Figure 22).

Plusieurs variables caractérisant l'exploitation ont des effets significatifs sur la satisfaction des installés. Les agriculteurs installés en agriculture biologique montrent en général un niveau de satisfaction plus élevé que les autres (OR = 2.4 ;  $p = 0.009$ ). À l'inverse, le fait de réaliser de la vente directe est une variable abaissant significativement le niveau de satisfaction (OR = 0.39 et  $p = 0.004$ ). Le nombre d'heures travaillées en moyenne par semaine hors période de forte activité n'influe pas sur la satisfaction des agriculteurs (OR = 0.35, 0.95 et 1.43 avec  $p = 0.12$ ,  $>0.9$  et  $0.6$ ). Les agriculteurs étant originaires de la région semblent être moins satisfaits que ceux venant d'une autre région (OR = 0.23 ;  $p = 0.002$ ). Une forte part de la satisfaction des agriculteurs repose sur des variables que l'on pourra qualifier de « Psychosociales ».

En effet, le sentiment de reconnaissance par la population non agricole influe significativement sur la satisfaction. Les agriculteurs n'ayant pas l'impression d'être reconnus à leur juste valeur sont en général moins satisfaits de leur situation que ceux qui estiment être reconnus (groupe témoin), ceux n'ayant pas d'avis sur la question en revanche ne sont pas significativement plus insatisfaits que le groupe témoin (OR = 0.47 ;  $p = 0.027$  et  $0.82$  ;  $p = 0.8$ ). Les agriculteurs ayant répondu qu'ils n'arrivaient pas du tout à concilier vie professionnelle et vie personnelle sont très significativement plus insatisfaits que les autres (OR = 0.06 et  $p < 0.001$ ). De même les exploitants ne s'estimant pas du tout à l'aise dans la gestion de leurs trésorerie montrent une satisfaction moindre que tous les autres groupes (OR = 19, 29.6 et 82.2 avec  $p = 0.015$ ,  $0.004$  et  $< 0.001$ ). L'adéquation entre la situation actuelle et ce qui était envisagé a un fort effet sur la satisfaction globale des agriculteurs, en effet, les personnes ayant répondu se sentir en totale adéquation montrent une satisfaction très significativement supérieure (OR = 10.7 et  $p < 0.001$ ). À l'inverse, ceux ayant répondu avoir dû modifier leur projet sont moins satisfaits (OR = 0.20 et 0.26 ;  $p < 0.001$  et  $p = 0.036$ ). Le fait d'être parfois confronté à de la surcharge de travail n'a pas d'effet significatif sur la satisfaction des installés (OR = 0.61 et  $p = 0.13$ ). Le modèle montre un effet significatif du sentiment d'isolement, le groupe ayant répondu qu'il se sentait souvent isolé serait moins satisfait que le groupe témoin qui n'est que parfois confronté à cette situation et que les autres groupes d'agriculteurs, dont celui dans lequel les exploitants ont affirmés être en permanence confrontés à ce sentiment.



## 2. Vivabilité au sein de l'exploitation agricole

Parmi les répondants, 3.7% estiment que leurs relations avec les autres personnes sur l'exploitation sont peu vivables, 34.9% les estiment satisfaisantes et 61.4% les estiment très satisfaisantes. (Figure 21).

Concernant la vivabilité au sein de l'exploitation (Figure 25), l'aspect financier est uniquement représenté par la satisfaction du revenu. Les agriculteurs ayant répondu qu'ils étaient plutôt satisfaits de leurs revenus semble considérer que les rapports humains au sein de l'exploitation sont moins vivables que les autres groupes, y compris ceux qui ne sont pas du tout satisfaits de leur situation financière (OR = 3.96 ; 2, 5.19 avec  $p = 0.002, 0.023, <0.001$ ).

Différentes variables représentant les caractéristiques de l'exploitation ont un effet significatif sur le sentiment de vivabilité au sein de la ferme. Les installés en exploitations individuelles et en SCEA estiment que la vivabilité au sein de l'entreprise est moins bonne que dans les autres formes juridiques (OR = 0.13 et 0.19 avec  $p < 0.001$  et 0.035). Les installés bénéficiant d'aide familiale considèrent que la vivabilité est plus élevée que les autres agriculteurs (OR = 2.96 ;  $p < 0.001$ ). La façon dont l'agriculteur s'est installé a un effet significatif sur la vivabilité. En effet, les personnes ayant repris ou créé une exploitation considèrent que la vivabilité est plus forte que les personnes ayant intégré une structure déjà en activité (OR = 2.93 et 3.45 avec  $p = 0.004$  et 0.009). La vivabilité au sein des structures possédant des activités de diversification est plus forte que dans les structures n'en possédant pas (OR = 2.58 ;  $p = 0.028$ ). Le fait de réaliser de la vente directe n'influe pas sur la vivabilité (OR = 1.76 ;  $p = 0.10$ ).

À nouveaux, de nombreuses variables psychosociales ont des effets significatifs sur le sentiment de vivabilité au sein de l'exploitation. Les agriculteurs parfois confrontés à de la surcharge de travail ont de meilleures relations avec les personnes avec qui ils travaillent que ceux qui ne se considèrent jamais en surcharge de travail (OR = 2.11 ;  $p = 0.02$ ). Comme pour la satisfaction globale, les agriculteurs s'estimant reconnus à leur juste valeur par la population non-agricole considèrent que la vivabilité au sein de la ferme est meilleure que ceux pour qui ça n'est pas le cas (OR = 0.28 ;  $p < 0.001$ ). De même les personnes ayant répondu que leurs relations avec le voisinage étaient très bonnes considèrent que la vivabilité au sein de la ferme est plus élevée (OR = 2.31 ;  $p = 0.003$ ). La vivabilité dans la structure est dépendante de l'équilibre entre la vie professionnelle et personnelle, les installés considérant réussir totalement ou à peu près à faire la part des choses considère que l'ambiance au sein de la ferme est plus vivable que ceux qui n'arrivent pas du tout ou difficilement à séparer vie professionnelle et personnelle. De la même façon, les agriculteurs se sentant souvent isolés socialement ont de moins bonnes relations avec les autres actifs sur la ferme (OR = 0.29 ;  $p = 0.006$ ). À l'inverse, les personnes ayant répondu qu'elles ne se sentaient jamais isolées sont très satisfaites de la vivabilité au sein de la ferme (OR = 2.24 ;  $p = 0.006$ ).

## 3. Sentiment de pénibilité

Parmi les répondants, 1% ont un très fort sentiment de pénibilité, 49.6% considèrent leur situation pénible, 47.8% ne considèrent pas leur situation pénible et 6% pas pénible du tout. (Figure 23)

Du point de vue de la pénibilité (Figure 26), les agriculteurs ayant travaillé en tant qu'employés dans un autre domaine professionnel avant l'installation ont tendance à trouver leur situation plus pénible que les autres (OR = 0.2 ;  $p = 0.01$ ). Les personnes n'ayant pas eu d'aides publiques à l'installation ainsi que celles ayant utilisé les aides pour s'assurer un revenu durant les premiers temps estiment leur situation moins pénible que les agriculteurs ayant utilisé ces aides en trésorerie, en investissement dans la ferme ou qui ont eu une autre utilisation de ces aides (OR = 2.47, 4.11 et 2.35 avec  $p = 0.041, 0.005$  et 0.047).

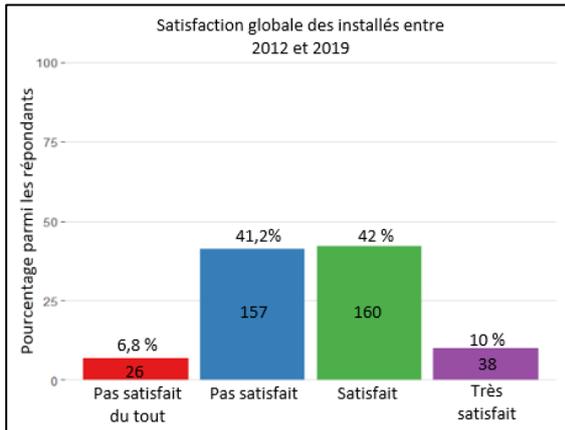


Figure 20 : Représentation des proportions d'agriculteurs dans les différents groupes de satisfaction.

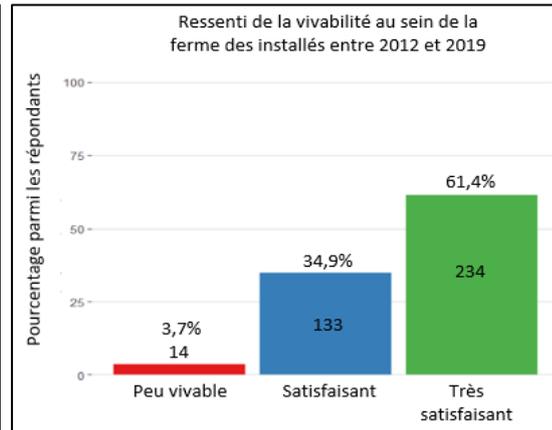


Figure 21 : Représentation des proportions d'agriculteurs dans les différents groupes de vivabilité au sein de la ferme.

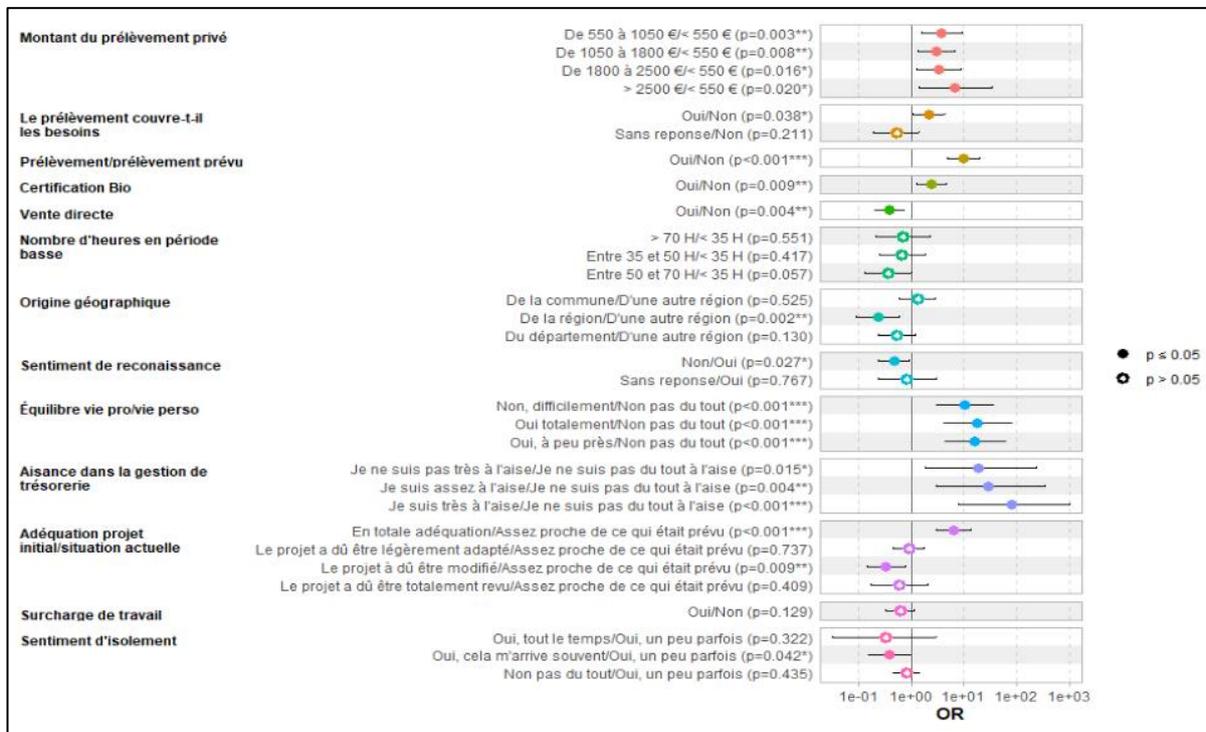


Figure 22 : Forest plot de la régression logistique ordinaire sur la satisfaction globale. La significativité est représentée par des ronds (pleins :  $p < 0.05$  ; vides :  $p > 0.05$ ). Les intervalles de confiance (95%) sont représentés par les lignes horizontales.

Le fait de réaliser des activités de diversification n'accentue pas le sentiment de pénibilité (OR = 1.90,  $p = 0.083$ ). De même, le fait d'être engagé dans un groupement professionnel n'influe pas sur la pénibilité ressentie par les agriculteurs (OR = 0.63,  $p = 0.084$ ).

Concernant les variables psychosociales, le sentiment d'adéquation entre le projet initial et la situation actuelle, là encore, a un effet significatif. Les agriculteurs considérant avoir un projet totalement adéquat avec leurs espérances ont un sentiment de pénibilité moindre que les autres (OR = 2.51 et  $p = 0.01$ ), à l'inverse, ceux qui ont dû modifier leurs projets par rapport à ce qu'ils avaient prévu trouvent leur situation plus pénible (OR = 0.44 ;  $p = 0.044$ ). Les agriculteurs s'estimant satisfaits de leur temps de travail et ne pas être confrontés à de la surcharge de travail considèrent avoir une situation moins pénible (OR = 2.47 ;  $p = 0.001$  et OR = 0.25 ;  $p < 0.001$ ). Les relations avec le voisinage ont un effet sur le sentiment de pénibilité, les agriculteurs estimant ne pas avoir de très bonnes relations avec leur voisinage trouvent leur situation plus pénible que les autres groupes (OR = 0.23 ;  $p = 0.009$ ). Une fois de plus le sentiment d'isolement a un effet négatif sur la variable réponse, les installés se sentant tout le temps ou souvent isolés considèrent que leur situation plus pénible que ceux estimant se sentir que parfois ou pas du tout isolés (OR = 0.02 et 0.24 avec  $p = 0.006$  et 0.004).

#### 4. Prélèvement privé des agriculteurs bretons

Parmi les agriculteurs qui ont répondu au sondage, 22.3% ont des prélèvements privés inférieurs à 550€, 15.7% entre 550 et 1050€, 41.2% entre 1050 et 1800€, 16.8% entre 1800 et 2500€ et 3.9% ont des prélèvements supérieurs à 2500€ (Figure 24).

Concernant le prélèvement privé (Figure 27), les agriculteurs n'ayant jamais eu d'expérience agricole ont des prélèvements privés supérieurs à ceux des agriculteurs ayant eu des expériences, peu importe leur nombre (OR = 2.24 et  $p = 0.029$ ). À l'inverse, les personnes ayant eu trois ou plus expériences agricoles avant l'installation ont des prélèvements plus faibles que les autres (OR = 0.45 et  $p = 0.031$ ).

De même, les agriculteurs ayant réalisé des formations avant l'installation ont aussi des prélèvements privés plus faibles que les autres (OR = 0.60 et  $p = 0.034$ ).

L'origine géographique de l'installé a un effet sur le prélèvement privé. Il apparaît que les personnes originaires du département mais non-installés dans leur commune d'origine ont des prélèvements plus élevés que ceux s'étant installés dans leur commune, que ceux venant d'un autre département breton et que ceux venant d'une autre région (OR = 2.52 avec  $p = 0.013$ ).

Du côté des variables en lien avec l'aspect économique, seul le montant de l'investissement a un effet significatif sur le prélèvement privé. Les agriculteurs ayant investi plus de 150 000€ dans leur installation ont des prélèvements privés supérieurs à ceux dont l'investissement a été inférieur à 150 000€ (OR = 4.27 ; 9.65 ; 6.41 et 7.60 avec  $p = 0.15$  et  $< 0.001$ ). Les agriculteurs n'ayant pas répondu à cette question n'ont pas un prélèvement privé différent de ceux ayant investi moins de 30 000€.

Concernant l'entreprise, la forme juridique de l'exploitation a un effet significatif sur le prélèvement privé. En effet, les exploitants installés en exploitations individuelles ont des prélèvements plus faibles que les exploitants installés sous d'autres formes juridiques (OR = 0.40 avec  $p = 0.001$ ). Les personnes ayant des activités de diversification dans leur exploitation ont des prélèvements privés inférieurs aux autres (OR = 0.47 avec  $p = 0.031$ ). De même, les agriculteurs commercialisant leur production uniquement en circuits courts ont des plus faibles prélèvements privés ceux ayant d'autres circuits de commercialisation (OR = 0.17 avec  $p = 0.018$ ). Les agriculteurs déclarant travailler entre 50 et 70h par semaine en période non intense ont des prélèvements plus élevés que les autres (OR = 5.77 avec  $p = 0.004$ ).

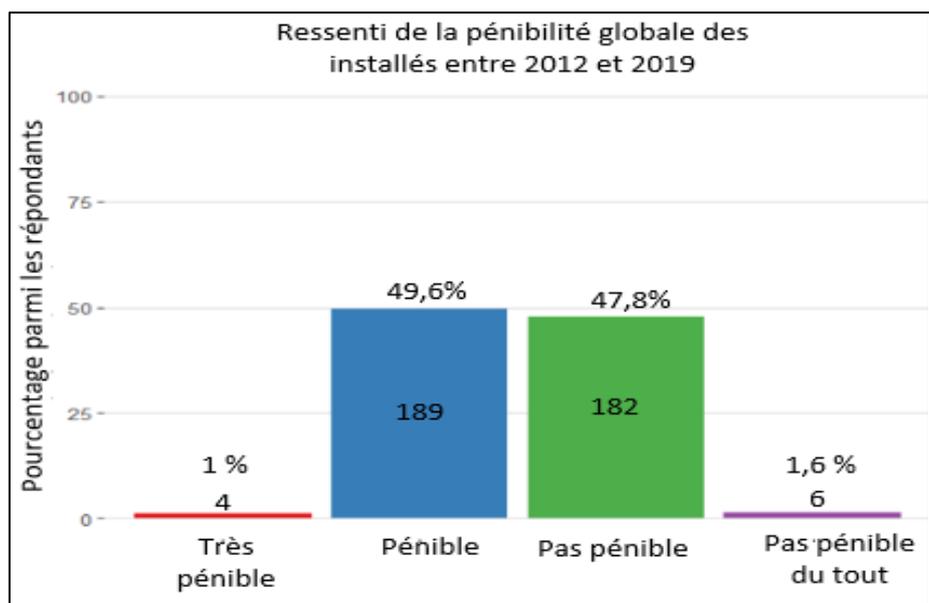


Figure 23 : Représentation des proportions d'agriculteurs en fonction de leur sentiment de pénibilité.

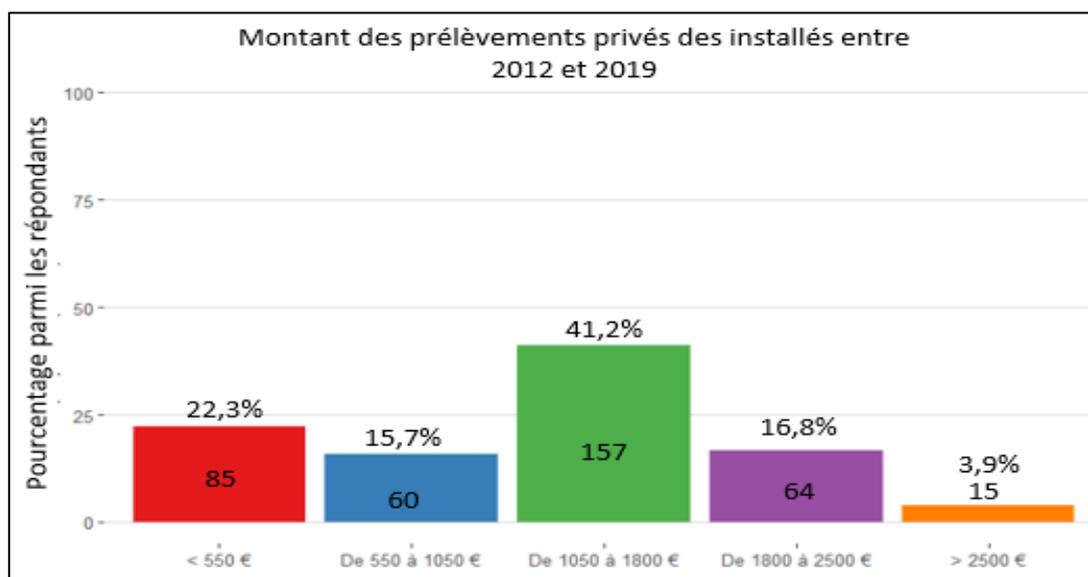


Figure 24 : Représentation des proportions d'agriculteurs dans les différents groupes de prélèvements privés.

Concernant le temps de travail hebdomadaire en période de forte intensité, les agriculteurs ayant indiqué travailler moins de 35 heures ont des prélèvements privés plus élevés que ceux travaillant entre 50 et 90 heures par semaine (OR = 0.10 et 0.09 avec  $p = 0.012$  et  $0.011$ ). Le fait d'avoir été confronté à de la difficulté pour trouver des débouchés à la production n'a pas d'effet sur le prélèvement des agriculteurs (OR = 0.54 ;  $p = 0.067$ ).

Le nombre de semaines de vacances annuelles n'influe pas sur le prélèvement privé des agriculteurs ( $p < 0.1$ ). Les exploitants ayant des jours de repos hebdomadaire n'ont pas des prélèvements privés inférieurs à ceux qui n'ont pas de jour de repos. Au seuil de significativité 10%, l'inverse serait même observable (OR = 1.64 ;  $p = 0.063$ ). Le fait de réaliser des activités hors de la ferme n'influe pas sur le prélèvement privé des agriculteurs (OR = 1.48 ;  $p = 0.1$ ).

Comme pour les autres indicateurs, plusieurs variables dites psychosociales ont des effets significatifs. Les agriculteurs disant être satisfaits de leur temps de travail ont de plus faibles prélèvements que les autres (OR = 0.52 ;  $p = 0.014$ ). Les personnes ayant répondu être très à l'aise dans la gestion de leur trésorerie ont des prélèvements plus élevés que ceux ayant répondu par une autre option (OR = 2.16 ;  $p = 0.005$ ). Les exploitants ne se considérant pas satisfait du tout de leur situation globale ont des prélèvements privés inférieurs à ceux ayant répondu ne pas être satisfait, être satisfait ou être très satisfait (OR = 7.12 ; 22.8 ; 139 avec  $p < 0.001$ ).

## D. Discussion sur les résultats issus du sondage

En tout premier lieu, il est nécessaire de prendre en compte qu'il s'agit ici d'une analyse préliminaire à un travail de plus grande envergure pour la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne. De plus, les données traitées sont des réponses à un sondage en ligne ce qui peut avoir un effet non négligeable sur la précision des résultats. Différents biais peuvent influencer sur ces derniers, les questions du sondage ont été rédigées de façon à être le plus compréhensibles possible, cependant il est possible que certaines personnes les aient mal interprétés. De même, les conditions physiques et/ou psychologiques dans lesquelles les répondants ont rempli le sondage peuvent influencer sur les réponses, un exploitant traversant une période difficile ponctuelle n'aura pas la même objectivité dans ses réponses qu'un agriculteur pour qui tout se passe bien au moment de répondre. Le sondage permet aussi de faire passer des messages, certaines personnes n'étant pas satisfaites de leur situation ont par exemple répondu travailler plus de 150 heures par semaine ce qui n'est physiquement pas possible.

### 1. Satisfaction globale des agriculteurs récemment installés en Bretagne.

Concernant la satisfaction globale des installés, deux groupes s'opposent, ceux qui sont satisfaits ou très satisfaits et ceux qui ne sont pas ou pas du tout satisfaits (Figure 22). L'aspect financier semble être un des critères les plus déterminants de la satisfaction. En effet, le montant du prélèvement privé est un des plus importants facteurs de satisfaction pour les agriculteurs. Parmi les agriculteurs ayant un prélèvement privé inférieur à 1050€, presque 30% d'entre eux se déclarent insatisfaits ou pas satisfaits du tout de leur installation (Annexe 8). Les résultats présentés sur la Figure 22 suggèrent que de nombreux agriculteurs ne s'attendaient pas à une telle situation financière. Les facteurs psychosociaux tels que le sentiment d'isolement ou le sentiment de reconnaissance ont aussi un fort impact sur la satisfaction des installés alors que les caractéristiques propres à l'exploitation sont moins présentes dans la perception de la satisfaction.

### 2. Vivabilité au sein de l'entreprise agricole

La vivabilité au sein de l'exploitation ne semble pas être liée aux aspects financiers, en revanche les caractéristiques de l'entreprise dans laquelle s'épanouit l'agriculteur semblent particulièrement liées à la vivabilité. Les personnes ayant repris ou créé une

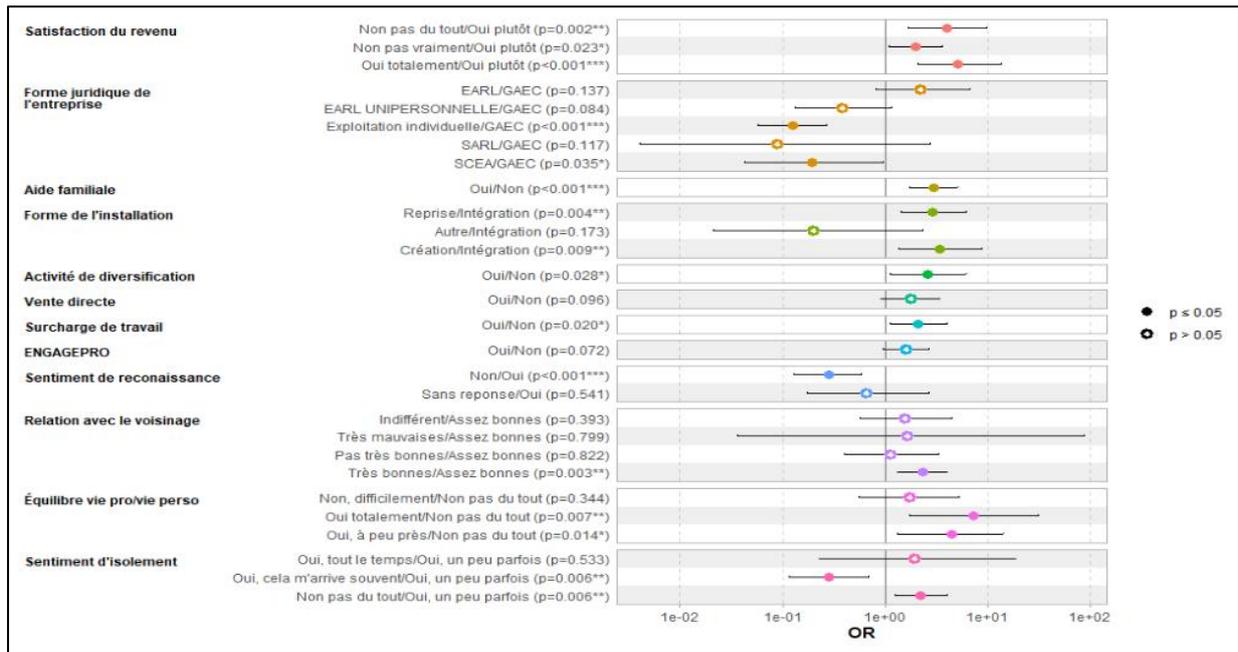


Figure 25 : Forest plot de la régression logistique ordinale sur la vivabilité au sein de l'entreprise agricole. La significativité est représentée par des ronds (pleins :  $p < 0.05$  ; vides :  $p > 0.05$ ). Les intervalles de confiance (95%) sont représentés par les lignes horizontales.

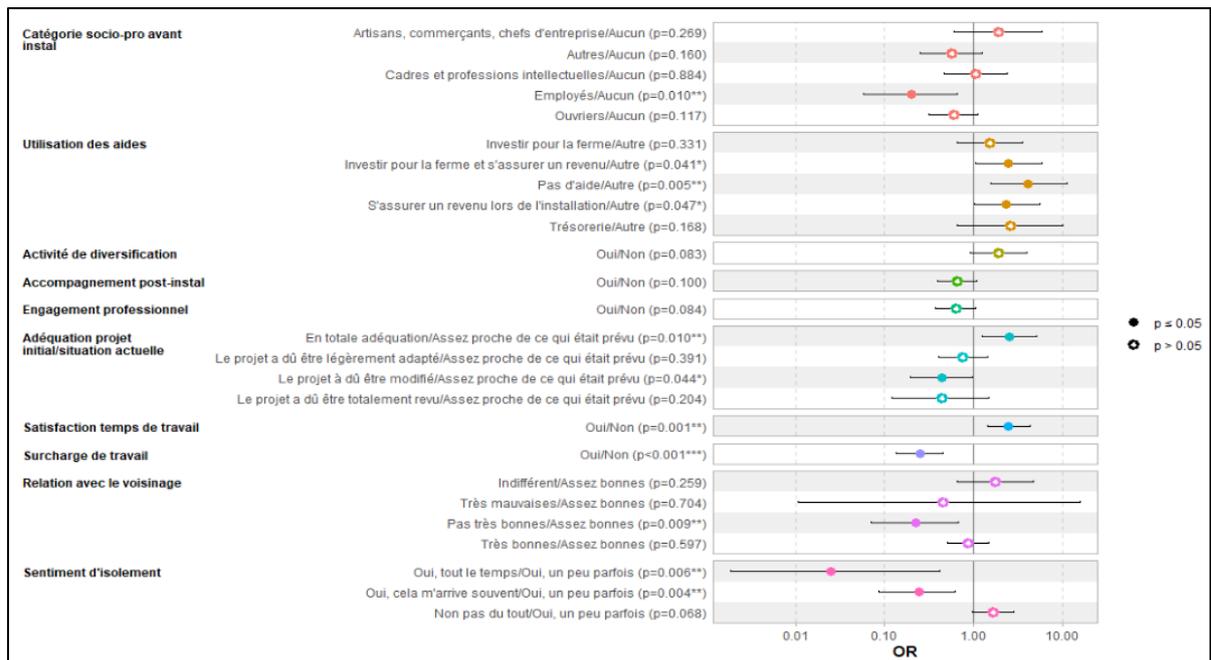


Figure 26 : Forest plot de la régression logistique ordinale sur la pénibilité. La significativité est représentée par des ronds (pleins :  $p < 0.05$  ; vides :  $p > 0.05$ ). Les intervalles de confiance (95%) sont représentés par les lignes horizontales.

exploitation lors de leur installation déclarent une meilleure vivabilité que ceux ayant rejoint une entreprise déjà existante. Une des hypothèses pour expliquer cet effet est que les personnes ayant rejoint une société ont peut-être eu du mal à s'intégrer auprès de personnes ayant déjà l'habitude de travailler ensemble. Le fait d'être confronté à de la surcharge de travail peut aussi tendre les relations entre associés et/ou employés du fait d'avoir un effet négatif sur la psychologie des individus. À nouveaux les variables psychosociales ont un effet sur la vivabilité des installations. Concernant le sentiment d'isolement, le résultat de l'analyse est surprenant, il n'y a pas de différences significatives entre les agriculteurs déclarant se sentir tout le temps isolé et ceux ne le ressentant que parfois. Ce résultat est probablement lié à un biais lors du remplissage du sondage.

1. Sentiment de pénibilité

La pénibilité ressentie par les agriculteurs est fortement liée aux variables psychosociales. Les personnes n'ayant pas réalisé le projet auquel elles aspiraient ont tendance à trouver leur situation plus pénible que les autres, cela s'explique en partie par l'aspect moral de la pénibilité. Les résultats concernant le temps de travail et la surcharge étaient attendus, ces deux variables sont étroitement liées du fait que les personnes qui se trouvent confrontées à de la surcharge de travail sont rarement satisfaites de leur temps de travail. Les relations avec le voisinage et le sentiment d'isolement sont aussi liés à la pénibilité morale des agriculteurs.

2. Prélèvement privé des agriculteurs

Le montant du prélèvement privé est fortement dépendant du profil de l'agriculteur avant l'installation. En effet, les agriculteurs n'ayant pas eu d'expériences agricoles avant l'installation ont des prélèvements plus élevés que les autres, ceci s'explique par le fait que ces personnes sont probablement des agriculteurs issus du milieu et ayant été confrontés à ce métier depuis l'enfance. Une des erreurs qui a été faite lors de la rédaction des questions est de ne pas avoir mentionné cette hypothèse dans le choix des réponses.

La même hypothèse peut expliquer que les agriculteurs n'ayant pas réalisé de formation pré-installation ont des prélèvements privés plus élevés. Concernant les variables définissant la structure de l'exploitation agricole, le fait que les agriculteurs ayant investis plus de 150 000€ dans l'exploitation ont des prélèvements privés plus élevés que les autres s'explique car les plus faibles investissements sont souvent liés à des activités sur de petites surfaces avec peu ou pas de bâtiments et donc des productions souvent moins rentables.

## **IV. Conclusion**

Les résultats obtenus concernant les données acquises par la CRAB semblent confirmer le fait qu'il est possible d'identifier les trajectoires dites « à risques » prises par les agriculteurs récemment installés. En effet, l'étude des résultats des analyses des données issues des suivis à mi-parcours et des contrôles PE a permis de confirmer que ce qui était observé en deuxième année au niveau des revenus disponibles agricoles l'était généralement encore en fin d'engagement. Certaines productions semblent particulièrement à risques en termes de viabilité économique. C'est notamment le cas pour les productions maraîchères, les élevages de petits ruminants ainsi que les activités équinées qui, en deuxième et en quatrième année, sont bien moins rentables que d'autres comme les productions laitières, porcines ou avicoles.

Il faut cependant bien prendre en compte qu'il s'agit ici de résultats uniquement à quatre ans. Dans le cas d'une création d'entreprise, surtout pour des personnes non-issues du milieu agricole qui n'ont pas forcément toute la technique nécessaire ni les connaissances des circuits de commercialisation, atteindre un rythme de croisière en termes de revenu peut

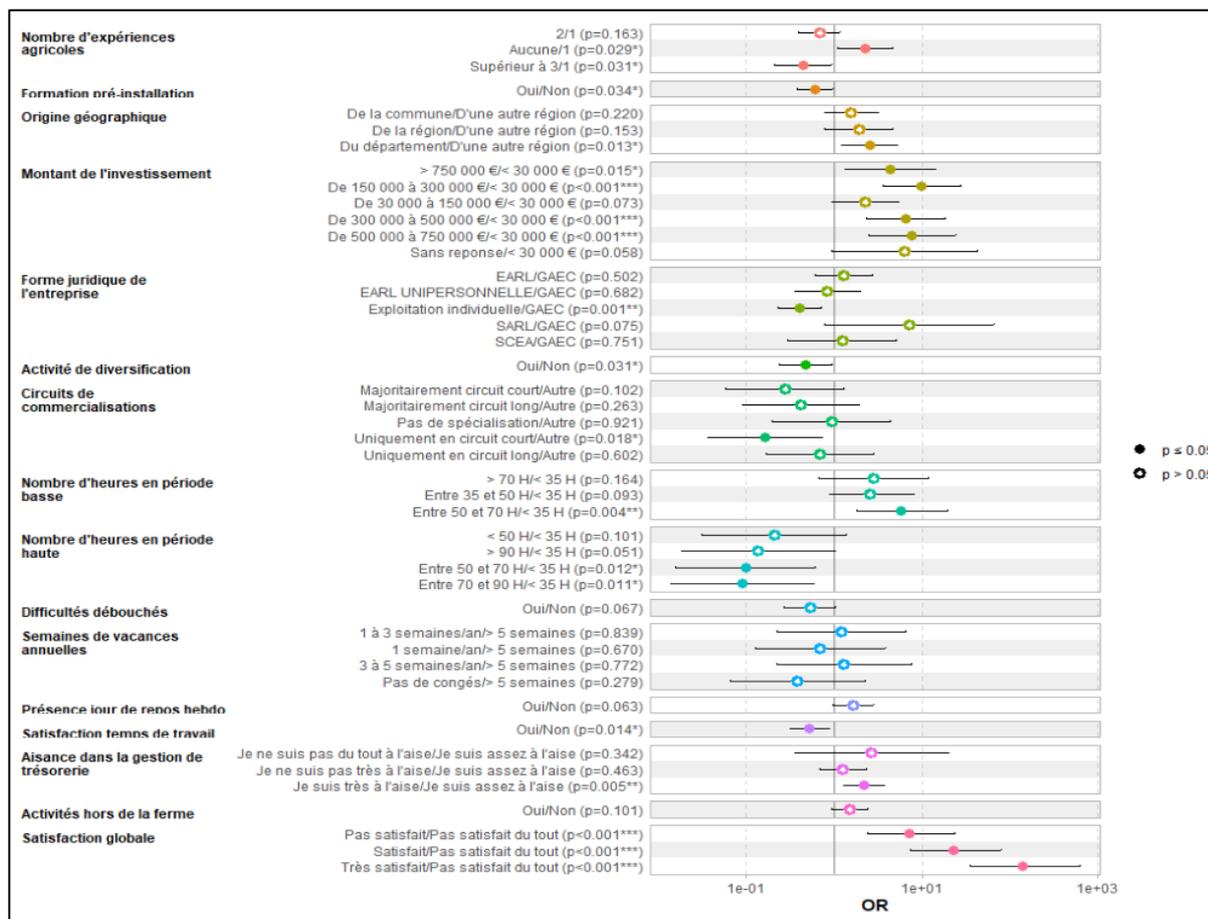


Figure 27 : Forest plot de la régression logistique ordinaire sur le montant du prélèvement privé des agriculteurs. La significativité est représentée par des ronds (pleins :  $p < 0.05$  ; vides :  $p > 0.05$ ). Les intervalles de confiance (95%) sont représentés par les lignes horizontales.

prendre plus de temps. D'autre part, les résultats ne concernent ici que les installations qui ont bénéficiées de la DJA. Il serait intéressant d'analyser les données de tous les agriculteurs installés en Bretagne ces dernières années, en sollicitant la MSA par exemple, afin d'étoffer les effectifs très faibles que contiennent ces fichiers concernant certaines productions, notamment de petits ruminants ou de PAM qui sont de plus, souvent plébiscitées par les NIMA.

Durant ce stage, d'autres données ont été traitées, notamment des données issues du travail de la Direction Départemental des Territoires et de la Mer d'Ille-et-Vilaine (DDTM 35) concernant les agriculteurs breilliens installés entre 2009 et 2015. L'analyse de ces données à 2 et 4 ans confirme les résultats présentés dans ce travail et le fait qu'il est possible d'anticiper certaines trajectoires dès la deuxième année d'installation. Un focus sur les producteurs de lait a été lui aussi réalisé concernant les données acquises par la DDTM 35 et la CRAB afin d'évaluer les facteurs, qui au sein de la production majoritaire en Bretagne, auraient pu expliquer des différences de RDA entre les producteurs. Il n'a cependant pas été possible d'expliquer précisément les résultats obtenus avec les données à notre disposition cela démontre à nouveau l'importance de la collecte des données pour la réalisation de quelque analyse.

La Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne développe actuellement un nouvel outil dans le cadre de sa mission de service public afin d'automatiser l'enrichissement d'une base de données concernant agriculteurs. Cela permettra premièrement, de pallier les difficultés rencontrées lors de ce travail en termes de compilation des données et, dans un second temps, d'avoir un aperçu plus global des installations des nouveaux agriculteurs grâce à des données qui étaient manquantes pour ces analyses comme les détails des moyens de productions en termes de cheptels, de composition des assolements, ou de caractéristiques propres à l'agriculteurs tels que l'âge ou encore le genre qui pourraient avoir un impact sur la pérennité de leur installation.

L'analyse qualitative du sondage a permis l'identification de facteurs ayant une forte influence sur les 4 composantes de la pérennité d'une exploitation agricole. Les variables financières, psychosociales ainsi que celles liées au profil de l'agriculteur et aux caractéristiques de son exploitation ont en effet, une influence significative sur tous les critères de la pérennité des entreprises agricoles établis dans ce rapport.

Les principaux facteurs retenus suite à ce travail sont, l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle, le sentiment d'isolement, la cohérence entre le projet porté et le projet réalisé, le nombre d'heures travaillées en moyenne, en période de pointe et d'astreinte ainsi que le montant du prélèvement privé, qui, en plus d'être une composante à part entière de la pérennité d'une entreprise, exerce une réelle influence sur les autres composantes.

Les résultats obtenus divergent cependant concernant l'effet du montant de l'investissement alloué à l'installation. Les résultats des analyses du sondage attestent d'un effet significativement positif sur le prélèvement privé des agriculteurs, cela n'est cependant pas le cas dans les résultats des suivis et contrôles. Une des hypothèses repose sur le fait qu'au bout de 4 ans d'installation il est possiblement trop tôt pour qu'une différence apparaisse entre les RDA en fonction du montant de l'investissement. Cela peut aussi être lié au fait, comme il l'a été précisé plus tôt dans ce rapport, que les agriculteurs ayant répondu au sondage ne représentent pas parfaitement la réalité de l'agriculture bretonne.

Il est à noter que les mêmes variables ressortent souvent dans les différents modèles, cela indique un lien peut être trop important entre les critères de pérennité définis. Ce biais peut aussi être en lien avec le fait que les questions n'ont pas été posées de la bonne façon dans ce sondage et/ou que les questions étaient trop proches les unes des autres pour que



les sondés séparent bien les différentes catégories.

De plus, l'OTEX des exploitations et le profil des PP n'ont pas été retenus lors de l'étape de sélection pas à pas des variables, il serait intéressant d'intégrer ces dimensions dans la suite des analyses. Il serait particulièrement pertinent de réaliser une analyse multidimensionnelle (AFM) afin d'identifier les différents groupes de PP et leurs positions par rapport aux différents critères de la pérennité qui ont été identifiés et étudiés dans ce travail.

Il ne s'agit ici néanmoins que d'une première approche de ce sondage et cela a quand même permis de mettre en évidence certains résultats.

Ces résultats confirment l'importance cruciale du bien être psychologique des installés qui avaient déjà été mis en avant dans diverses études (Gregoire, 2002; Thomas, 2003). Il semble donc impératif de bien accompagner les agriculteurs et de tout mettre en œuvre pour limiter l'isolement ainsi que l'empiètement trop important de la vie professionnelle sur la vie privée. Pour se faire, il est notamment possible d'intégrer des réseaux d'agriculteurs, mis en place par diverses structures (Chambre d'Agriculture, FNAB (Fédération Nationale d'Agriculture Biologique), ADEAR (Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural), etc) afin de sociabiliser et parfois de rationaliser sur sa situation.

De même, il est important de sensibiliser les PP sur l'aspect charge de travail car, comme il peut être constaté durant les stages 21 heures, beaucoup, au moment de l'installation et particulièrement en exploitation individuelle ne se rendent pas compte que le projet qu'ils portent nécessite un temps de travail très élevé ne leur permettant plus de se dégager du temps et remettant ainsi la pérennité de leur projet en question.



## V. Bibliographie

- Agreste. (2018). *Synthèse Régionale 2018 Bretagne*.
- Agreste. (2022). *Études des Tendances, Recensement Agricole 2020, Bretagne*.
- Allaire, G. (1988). Le modèle de développement agricole des années 1960. *Économie rurale*, 184(1), 171-181. <https://doi.org/10.3406/ecoru.1988.3908>
- Andreoli, M., & Tellarini, V. (2000). Farm sustainability evaluation : Methodology and practice. *Agriculture, Ecosystems & Environment*, 77(1), 43-52. [https://doi.org/10.1016/S0167-8809\(99\)00091-2](https://doi.org/10.1016/S0167-8809(99)00091-2)
- Bazin, G. (2021). Le turn-over des agriculteurs. *Revue Projet*, 383(4), 27-29.
- Benjamin, C. C., Roux, Y. L., & Phimister, E. (1998). *L'installation des jeunes agriculteurs en France : Perspectives d'évolution et efficacité d'une politique contractuelle*. 22.
- Bergmann, A. (2009). *MailMerge*.
- Bienvenu, C. (2018). L'installation des néo-paysans en Ille-et-Vilaine : Les conditions d'une vraie rupture ? *Pour*, 234-235(2-3), 209-216. <https://doi.org/10.3917/pour.234.0209>
- Bovi, H., & Le Strat, F. (2020). *L'économie des zones d'emploi bretonnes tournée vers l'agroalimentaire et le tourisme—Insee Analyses Bretagne*. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4656783#graphique-figure2>
- Chalot, C., & Simonovici, M. (2022). *En 2019, 61 % des entreprises classiques sont encore actives cinq ans après leur création—Insee Analyses Centre-Val de Loire—84*. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6213997>
- Chambre d'Agriculture d'Occitanie. (2022, juin 7). *Obtenir la capacité professionnelle agricole*. <https://occitanie.chambre-agriculture.fr/sinstaller-transmettre/senregistrer/les-demarches-pour-sinstaller/obtenir-la-capacite-professionnelle-agricole/>

- Chouteau, A., Bousses, M., & Lescoat, P. (2020). *Les personnes Non Issues du Milieu Agricole : Le futur du renouvellement des générations en élevage ?* 82.
- Christensen, R. H. B. (2019). *ordinal : Regression Models for Ordinal Data* (2019.12-10).  
<https://CRAN.R-project.org/package=ordinal>
- Département de l'AUDE. (2012, mars 26). *Le Plan d'entreprise, qu'est ce que c'est ?*  
<https://www.aude.gouv.fr/le-plan-d-entreprise-qu-est-ce-que-c-est-a3565.html>
- DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes. (s. d.). *Fiche Stage 21 heures*.
- Flatrès, P. (1963). La deuxième « Révolution agricole » en Finistère. *Études rurales*, 8(1), 5-55.  
<https://doi.org/10.3406/rural.1963.1048>
- Flatrès, P. (1979). L'évolution des bocages : La région Bretagne. *Noroi*, 103(1), 303-320.  
<https://doi.org/10.3406/noroi.1979.3784>
- Fox, J., & Weisberg, S. (2018). *An R Companion to Applied Regression*. SAGE Publications.
- Francart, G., & Puig, J.-P. (1979). Quel avenir pour la démographie du monde rural ? *Economie et Statistique*, 115(1), 47-64. <https://doi.org/10.3406/estat.1979.4215>
- Gambino, M. (2015). *Les mutations des systèmes productifs français : Le modèle breton, à revisiter*. 13.
- Garcia-Parpet, M. F. (2017). Choix éthiques, gastronomie, et nouveaux « paysans », Mutations de l'espace rural dans la France contemporaine. *Estudos Sociedade e Agricultura*, 25(2), 378. <https://doi.org/10.36920/esa-v25n2-8>
- Gaté, R., & Latruffe, L. (2016). Difficultés rencontrées lors de la transmission d'exploitations agricoles. Le cas de la Bretagne. *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, 351, 5-24. <https://doi.org/10.4000/economierurale.4792>
- Gillet, M. (1999). Analyse sociologique des transmissions dites hors cadre familial. *Économie rurale*, 253(1), 87-90. <https://doi.org/10.3406/ecoru.1999.5121>

- Grannec, L., Quiblier, C., Priou, C., & Scheck, D. (s. d.). *Installation en production porcine en Bretagne*. 6.
- Gregoire, A. (2002). The mental health of farmers. *Occupational Medicine*, 52(8), 471-476. <https://doi.org/10.1093/occmed/52.8.471>
- Gucher, C. (2014). Vieillissement dans les espaces ruraux en France et « effets de milieu » : Enjeux humains et territoriaux des mutations démographiques. *Cahiers québécois de démographie*, 43(1), 103-131. <https://doi.org/10.7202/1025492ar>
- Hervé, M. (2022). *RVAideMemoire : Testing and Plotting Procedures for Biostatistics* (0.9-81-2). <https://CRAN.R-project.org/package=RVAideMemoire>
- Lancelot, R., & Lesnoff, M. (2005). *Sélection de modèles avec l'AIC et critères d'information dérivés*.
- Lataste, D., & Chizelle, B. (2014). Une lecture psychosociologique des difficultés d'accès au métier d'agriculteur pour les candidats hors cadre familial. La confiance au cœur du processus de transmission-reprise ? *Pour*, 224(4), 15-27. <https://doi.org/10.3917/pour.224.0015>
- Lataste, D., & Chizelle, B. (2015). Transmettre sa ferme à un repreneur hors cadre familial. Analyse et perspectives pour l'accompagnement. *Pour*, 228(4), 15-27. <https://doi.org/10.3917/pour.228.0015>
- Lauga, L. (1975). Les nouvelles aspirations et propositions des jeunes agriculteurs. *Économie rurale*, 108(1), 49-52. <https://doi.org/10.3406/ecoru.1975.2375>
- Lefebvre, F., Quelen, M., & Leseigneur, A. (2004). Le devenir des agriculteurs aidés, installés hors du cadre familial. *Structures Agricoles*, 14, 45.
- Léger, D., & Hervieu, B. (1979). Le retour à la nature. « Au fond de la forêt... L'Etat ». *Revue française de sociologie*, 20(4), 756-758.
- LimeSurvey Development Team. (2012). *LimeSurvey*.

- Lobley, M. (2010). Succession in the family farm business. *Journal of Farm Management*, 13.
- Meynard, J.-M., & Girardin, P. (1991). Produire autrement. *COURRIER DE LA CELLULE ENVIRONNEMENT INRA*, 15(15), 1-19.
- Mundler, P., & Ponchelet, D. (1999). Agriculture et mobilité sociale. Ces agriculteurs venus d'ailleurs. *Économie rurale*, 253(1), 21-27. <https://doi.org/10.3406/ecoru.1999.5110>
- Picaud, L. (2012). *Étude de la pérennité des projets d'installation aidée notamment en « "nouveaux marchés, nouvelles filières" »*. 68.
- Piepho, H.-P. (2004). An Algorithm for a Letter-Based Representation of All-Pairwise Comparisons. *Journal of Computational and Graphical Statistics*, 13(2), 456-466. <https://doi.org/10.1198/1061860043515>
- Preux, T. (2020). *De l'agrandissement des exploitations agricoles à la transformation des paysages de bocage : Analyse comparative des recompositions foncières et paysagères en Normandie*. 607.
- R Core Team and contributors worldwide. (2022). *The R Stats Package*. <https://rdr.io/r/stats/stats-package.html>
- Région Bretagne. (s. d.). *Installation en agriculture entre 40 et 50 ans*. Région Bretagne. Consulté 17 août 2022, à l'adresse <https://www.bretagne.bzh/aides/fiches/installation-agriculture-sia-40-50-ans/>
- Rouvière, C. (2016). Migrations utopiques et révolutions silencieuses néorurales depuis les années 1960. *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, 133, 127-146. <https://doi.org/10.4000/chrhc.5597>
- RStudio Team. (2022). *RStudio : Integrated Development Environment for R*.
- Sallustio, M. (2018). Le « retour à la terre » : Entre utopie et nostalgie. *Conserveries mémorielles. Revue transdisciplinaire*, #22, Article #22. <https://journals.openedition.org/cm/2910>

Szumilas, M. (2010). Explaining Odds Ratios. *Journal of the Canadian Academy of Child and Adolescent Psychiatry*, 19(3), 227-229.

Thomas, H. V. (2003). Mental health of British farmers \* COMMENTARY. *Occupational and Environmental Medicine*, 60(3), 181-186. <https://doi.org/10.1136/oem.60.3.181>

Wickham, H. (2016). Data Analysis. In H. Wickham (Éd.), *Ggplot2 : Elegant Graphics for Data Analysis* (p. 189-201). Springer International Publishing. [https://doi.org/10.1007/978-3-319-24277-4\\_9](https://doi.org/10.1007/978-3-319-24277-4_9)



## VI. Annexes

# Priorités et sous priorités fixées par le SDREA

**1 - Preneur en place** (conditions précises permettant de démontrer l'existence à l'équilibre structurel de l'exploitation)

**2 - Echange parcellaire** (avec écart de 3 ha maximum) ou **parcelle(s) de proximité** (située(s) à moins de 500 m des bâtiments d'élevage à vol d'oiseau dans la limite de 5 ha, dérogation possible sur l'avis de la CDOA)

- 2.1 Maintien du fond en bio
- 2.2 Echange de parcelles
- 2.3 Parcelles de proximité pour une installation (JA en priorité 4.2)
- 2.4 Agriculteur à titre exclusif

**3 - Réinstallation** (perte de plus de 2/3 de la surface de l'exploitation sans en être l'initiateur)

- 3.1 Maintien du fond en bio
- 3.2 Agriculteur à titre exclusif

**4 - 1 Reprise par le conjoint**

**4 - 2 Installation : Bac pro CGEA, BP REA ou équivalent, PPP Agréé, stage de 21heures réalisé et étude économique** (priorité possible, sur l'avis de la CDOA)

- 4.2.1 Maintien du fond en bio
- 4.2.2 Agriculteur à titre exclusif
- 4.2.3 Elevage et/ou fruits et légumes frais représentant plus de 70 % de l'IDE/UTA
- 4.2.4 Parcelles à moins de 2,5 km du siège
- 4.2.5 Engagement en agriculture bio

**5 - Zone Spécifique à Contraintes Environnementales** (priorité à amélioration significative des pratiques)

- 5.1 Maintien du fond en bio

**6 - Compensation suite à des pertes de surfaces sans en être l'initiateur** (urbanisme, captage, reprise par le propriétaire) si taille exploitation < à 750 % de l'IDE moyen)

- 6.1 Maintien du fond en bio
- 6.2 Agriculteur à titre exclusif
- 6.3 Restauration du plan d'épandage

**7 - Parcelle enclavée sur au moins 3/4 de son périmètre** (située à l'extrémité du siège dans la limite de 3 ha) ou **parcelle de liaison** (située à 1,5 km maxi du siège et 2 ha maxi)

- 7.1 Maintien du fond en bio

**8 - Consolidation permettant d'atteindre le seuil de viabilité** (parcelles situées à moins de 5 km du siège et élevage et/ou fruits et légumes frais représentant plus de 70% de l'IDE/UTA)

- 8.1 Maintien du fond en bio
- 8.2 Agriculteur à titre exclusif
- 8.3 Demandeur engagé en agriculture bio
- 8.4 Situation personnelle

**9 - Agrandissement**

- 9.1 Maintien du fond en bio
- 9.2 Elevage et/ou fruits et légumes frais représentant plus de 70 % de l'IDE/UTA
- 9.3 Agriculteur à titre exclusif
- 9.4 Parcelles à moins de 2,5 km (priorité dans la limite de 25 ha/UTA après-projet)
- 9.5 Restauration du plan d'épandage (priorité dans la limite de 10 ha, parcelles demandées situées à 5 km maxi du siège)
- 9.6 IDE/UTA le plus faible (à 10 000 euros près et modulation selon la distance)
- 9.7 Demandeur engagé en agriculture bio
- 9.8 Situation personnelle

**10 - Autres cas d'installation**

- 10.1 Maintien du fond en bio
- 10.2 Installation secondaire aidée
- 10.3 Elevage et/ou fruits et légumes frais représentant plus de 70 % de l'IDE/UTA
- 10.4 Engagement en agriculture bio

**11 - Autres cas**

IDE viabilité = 35 000 €/UTA  
IDE moyen = 50 000 €/UTA

Satisfaction~Civilite + Anneel + Certif + DIPLOAGRI1 + DIPLOMENA1 + Profession + NBEXPEA + EDeclencheur + PROFIL + AncrageT + JURI + AIDEFAM + INSTO + InvTotal + EmpruntM + Apport + UtilAides + Diff + DIVERSIFICATION + LABEL + CIRCUIT + VENTEDIR + DIFFVENTE + PRELEVEMENT + GPPROD1 + Surch + Vieproperso + Rheb + SCan + AdConge + GESTIONRESOR + PRELEVEMENT + BESOINREVENU + AUTREREV + PRELEVE + ETUDPREVI + ACCOMPI + FORMPREINST + ACCOMPPI + SAPI + ENGAGEMENTPERSO + ENGAGEPRO + ISOLE + RELATIONVOISIN + AMBIANCE + REGARDEXT + Penibilite + NbHeurePB + NbHeuresPH

Vivabilite\_ferme~Civilite + Anneel + Certif + Profession + NBEXPEA + EDeclencheur + JURI + AIDEFAM + INSTO + PROFIL + DIVERSIFICATION + LABEL + CIRCUIT + VENTEDIR + DIFFVENTE + GPPROD1 + SatisHeure + Surch + EvolChargeT + Vieproperso + EvoluConditionT + Rheb + SCan + AdConge + PRELEVEMENT + BESOINREVENU + AUTREREV + SATIFFINANCE + ADREVCT + SAPI + ENGAGEMENTPERSO + ENGAGEPRO + ISOLE + RELATIONVOISIN + REGARDEXT + Satisfaction + Penibilite + NbHeurePB + NbHeuresPH

Vivabilite\_ferme~Civilite + Anneel + Certif + Profession + NBEXPEA + EDeclencheur + JURI + AIDEFAM + INSTO + PROFIL + DIVERSIFICATION + LABEL + CIRCUIT + VENTEDIR + DIFFVENTE + GPPROD1 + SatisHeure + Surch + EvolChargeT + Vieproperso + EvoluConditionT + Rheb + SCan + AdConge + PRELEVEMENT + BESOINREVENU + AUTREREV + SATIFFINANCE + ADREVCT + SAPI + ENGAGEMENTPERSO + ENGAGEPRO + ISOLE + RELATIONVOISIN + REGARDEXT + Satisfaction + Penibilite + NbHeurePB + NbHeuresPH

PRELEVEMENT~Civilite + Anneel + Certif + DIPLOAGRI1 + DIPLOMENA1 + Profession + NBEXPEA + PROFIL + AncrageT + JURI + AIDEFAM + InvTotal + UtilAides + DIVERSIFICATION + LABEL + CIRCUIT + DIFFVENTE + GPPROD1 + SatisHeure + Surch + Vieproperso + EvoluConditionT + Rheb + SCan + AdConge + GESTIONRESOR + ETUDPREVI + ACCOMPI + FORMPREINST + ACCOMPPI + ENGAGEMENTPERSO + ENGAGEPRO + AMBIANCE + Satisfaction + Penibilite + Vivabilite\_ferme + NbHeurePB + NbHeuresPH

Annexe 2 : Présentation des différents modèles réalisés avant suppression des variables sans effets significatifs. De haut en bas, modèle pour la satisfaction globale de l'agriculteur, modèle pour la vivabilité au sein de la ferme, modèle pour la perception de la pénibilité et modèle pour le prélèvement privé de l'agriculteur.

Satisfaction~Certif + REGARDEXT + PRELEVEMENT + BESOINREVENU + PRELEVE + AncrageT + VENTEDIR + Surch + ISOLE + Vieproperso + GESTIONRESOR + SAPI + NbHeurePB

Vivabilite\_ferme~JURI + AIDEFAM + INSTO + DIVERSIFICATION + VENTEDIR + Surch + Vieproperso + SATIFFINANCE + ENGAGEPRO + ISOLE + RELATIONVOISIN + REGARDEXT

Penibilite~Profession + UtilAides + DIVERSIFICATION + SatisHeure + Surch + ACCOMPPI + SAPI + ENGAGEPRO + ISOLE + RELATIONVOISIN

PRELEVEMENT~NBEXPEA + AncrageT + JURI + InvTotal + DIVERSIFICATION + CIRCUIT + DIFFVENTE + SatisHeure + Rheb + SCan + GESTIONRESOR + FORMPREINST + ENGAGEMENTPERSO + Satisfaction + NbHeurePB + NbHeuresPH

Annexe 3 : Présentation des différents modèles réalisés après suppression des variables sans effets significatifs. De haut en bas, modèle pour la satisfaction globale de l'agriculteur, modèle pour la vivabilité au sein de la ferme, modèle pour la perception de la pénibilité et modèle pour le prélèvement privé de l'agriculteur.

| Productions principales   | Classes de RDA       |                      |                      |                      |                      |
|---------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
|                           | Inférieur à 15 000 € | Entre 15 et 30 000 € | Entre 30 et 45 000 € | Entre 45 et 60 000 € | Supérieur à 60 000 € |
| ALLAITANTE (N=35)         | 4,4%                 | 5,0%                 | 4,8%                 | 0,9%                 | 0,8%                 |
| CAPRINS (N=13)            | 2,8%                 | 1,3%                 | 1,4%                 |                      |                      |
| DIVERSIFICATION (N=7)     | 2,0%                 | 0,4%                 |                      | 0,9%                 |                      |
| EQUIN (N=18)              | 5,2%                 | 1,3%                 | 0,5%                 |                      | 0,8%                 |
| FRAISE (N=5)              |                      | 0,4%                 |                      | 1,9%                 | 1,6%                 |
| GRANDE CULTURE (N=23)     | 2,8%                 | 2,5%                 | 3,4%                 |                      | 2,4%                 |
| LAIT (N=525)              | 46,6%                | 66,1%                | 65,9%                | 71,7%                | 29,8%                |
| LEGUMES (N=39)            | 4,4%                 | 1,3%                 | 2,4%                 | 2,8%                 | 13,7%                |
| MARAICHAGE (N=57)         | 12,7%                | 6,7%                 | 2,9%                 |                      | 2,4%                 |
| OVIN VIANDE (N=11)        | 2,8%                 | 1,3%                 |                      | 0,9%                 |                      |
| PORC (N=93)               | 5,6%                 | 6,3%                 | 8,7%                 | 9,4%                 | 29,0%                |
| TOMATE SERRE (N=4)        |                      |                      |                      |                      | 3,2%                 |
| Veaux de boucherie (N=14) | 2,4%                 | 0,8%                 | 1,9%                 |                      | 1,6%                 |
| VOLAILLE DE CHAIR (N=84)  | 8,4%                 | 6,7%                 | 8,2%                 | 11,3%                | 14,5%                |
| TOTAL                     | 100,0%               | 100,0%               | 100,0%               | 100,0%               | 100,0%               |

Annexe 4 : Représentativité des productions principales des installés en Bretagne (sauf Morbihan) entre 2015 et 2019 au sein des différentes classes de RDA en deuxième année d'installation.

| Production principale     | Classes de RDA       |                      |                      |                      |                      |
|---------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
|                           | Inférieur à 15 000 € | Entre 15 et 30 000 € | Entre 30 et 45 000 € | Entre 45 et 60 000 € | Supérieur à 60 000 € |
| BOVINS VIANDE (N=31)      | 4,8%                 | 5,8%                 | 2,5%                 | 1,5%                 | 2,4%                 |
| EQUINS (N=10)             | 2,4%                 | 1,3%                 |                      | 1,5%                 |                      |
| GRANDES CULTURES (N=28)   | 4,0%                 | 4,4%                 | 3,3%                 | 3,1%                 | 2,4%                 |
| LAIT (N=452)              | 54,8%                | 66,2%                | 76,2%                | 64,6%                | 37,3%                |
| LEGUMES (N=29)            | 3,6%                 | 0,9%                 | 6,6%                 | 7,7%                 | 6,0%                 |
| MARAICHAGE (N=43)         | 10,4%                | 5,3%                 | 2,5%                 | 1,5%                 | 1,2%                 |
| OEUFS (N=7)               | 0,8%                 | 1,3%                 |                      |                      | 2,4%                 |
| OVINS VIANDE (N=11)       | 2,8%                 | 1,8%                 |                      |                      |                      |
| OVINS-CAPRINS LAIT (N=15) | 3,6%                 | 0,9%                 |                      | 3,1%                 | 2,4%                 |
| PAM (N=5)                 | 1,6%                 | 0,4%                 |                      |                      |                      |
| PORC (N=63)               | 4,8%                 | 4,4%                 | 3,3%                 | 10,8%                | 36,1%                |
| Veaux de boucherie (N=7)  | 1,2%                 | 1,3%                 |                      | 1,5%                 |                      |
| VOLAILLES DE CHAIR (N=44) | 5,2%                 | 5,8%                 | 5,7%                 | 4,6%                 | 9,6%                 |
| TOTAL                     | 100,0%               | 100,0%               | 100,0%               | 100,0%               | 100,0%               |

Annexe 5 : Représentativité des productions principales des installés entre 2015 et 2019 au sein des différentes classes de RDA en quatrième année d'installation.

Annexe 6 : Représentativité des productions principales des installés entre 2015 et 2019 au sein des différents départements étudiés en deuxième année.

| Productions principales   | Département d'installation |                   |                         |
|---------------------------|----------------------------|-------------------|-------------------------|
|                           | Côtes d'Armor (N=413)      | Finistère (N=299) | Ille et Vilaine (N=215) |
| ALLAITANTE (N=35)         | 5,9%                       | 3,3%              | 0,5%                    |
| CAPRINS (N=13)            | 0,7%                       | 2,0%              | 1,8%                    |
| DIVERSIFICATION (N=7)     | 1,2%                       | 0,7%              |                         |
| EQUIN (N=18)              | 2,0%                       | 1,7%              | 2,3%                    |
| FRAISE (N=5)              | 0,2%                       | 1,3%              |                         |
| GRANDE CULTURE (N=23)     | 2,7%                       | 3,0%              | 1,4%                    |
| LAIT (N=525)              | 55,6%                      | 49,0%             | 68,8%                   |
| LEGUMES (N=39)            | 5,1%                       | 4,7%              | 1,8%                    |
| MARAICHAGE (N=57)         | 3,7%                       | 9,7%              | 6,0%                    |
| OVIN VIANDE (N=11)        | 1,5%                       | 0,3%              | 1,8%                    |
| PORC (N=93)               | 10,5%                      | 12,3%             | 6,0%                    |
| TOMATE SERRE (N=5)        | 0,2%                       | 1,0%              |                         |
| Veaux de boucherie (N=14) | 1,7%                       | 0,7%              | 2,3%                    |
| VOLAILLE DE CHAIR (N=84)  | 9,0%                       | 10,3%             | 7,3%                    |
| <b>TOTAL</b>              | <b>100,0%</b>              | <b>100,0%</b>     | <b>100,0%</b>           |

Annexe 7 : Représentativité des productions principales des installés entre 2015 et 2019 au sein des différents départements en quatrième année d'installation.

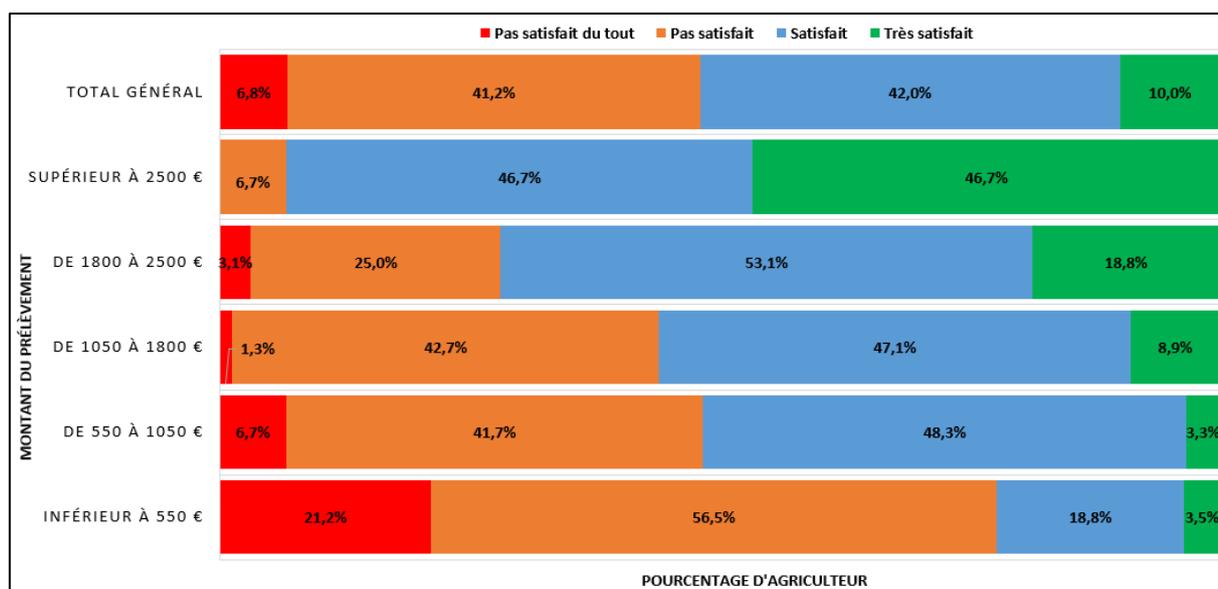
| Production principale     | Département étudiés   |                   |                         |                  |
|---------------------------|-----------------------|-------------------|-------------------------|------------------|
|                           | Côtes d'Armor (N=235) | Finistère (N=166) | Ille et Vilaine (N=213) | Morbihan (N=130) |
| BOVINS VIANDE (N=31)      | 2,6%                  | 3,0%              | 6,6%                    | 4,6%             |
| EQUINS (N=10)             | 2,1%                  | 1,2%              | 0,5%                    | 1,5%             |
| GRANDES CULTURES (N=28)   | 2,6%                  | 3,6%              | 3,8%                    | 6,2%             |
| LAIT (N=452)              | 61,3%                 | 53,6%             | 68,5%                   | 56,2%            |
| LEGUMES (N=29)            | 5,1%                  | 6,0%              | 1,4%                    | 3,1%             |
| MARAICHAGE (N=43)         | 3,8%                  | 9,0%              | 3,8%                    | 8,5%             |
| OEUFS (N=7)               | 0,9%                  |                   | 0,9%                    | 2,3%             |
| OVINS VIANDE (N=11)       | 2,6%                  | 1,2%              | 0,9%                    | 0,8%             |
| OVINS-CAPRINS LAIT (N=15) | 1,7%                  | 1,2%              | 3,3%                    | 1,5%             |
| PAM (N=5)                 |                       | 0,6%              | 0,9%                    | 1,5%             |
| PORC (N=62)               | 10,2%                 | 12,7%             | 6,1%                    | 3,1%             |
| Veaux de boucherie (N=7)  | 0,9%                  | 0,6%              | 0,9%                    | 1,5%             |
| VOLAILLES DE CHAIR (N=44) | 6,4%                  | 7,2%              | 2,3%                    | 9,2%             |
| <b>TOTAL</b>              | <b>100,0%</b>         | <b>100,0%</b>     | <b>100,0%</b>           | <b>100,0%</b>    |

| Productions principales   | Formes juridiques                 |                                |                                |
|---------------------------|-----------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
|                           | Exploitation individuelle (N=204) | Societe pluri-associes (N=623) | Societe unipersonnelle (N=100) |
| ALLAITANTE (N=35)         | 7,8%                              | 2,4%                           | 4,0%                           |
| CAPRINS (N=13)            | 2,5%                              | 1,1%                           | 1,0%                           |
| DIVERSIFICATION (N=7)     | 0,5%                              | 0,8%                           | 1,0%                           |
| EQUIN (N=18)              | 4,4%                              | 0,8%                           | 4,0%                           |
| FRAISE (N=5)              |                                   | 0,6%                           | 1,0%                           |
| GRANDE CULTURE (N=23)     | 5,4%                              | 1,4%                           | 3,0%                           |
| LAIT (N=524)              | 27,5%                             | 70,4%                          | 27,0%                          |
| LEGUMES (N=39)            | 8,3%                              | 3,0%                           | 3,0%                           |
| MARAICHAGE (N=57)         | 17,6%                             | 3,0%                           | 2,0%                           |
| OVIN VIANDE (N=11)        | 3,9%                              | 0,5%                           |                                |
| PORC (N=95)               | 4,4%                              | 10,1%                          | 23,0%                          |
| TOMATE SERRE (N=5)        | 0,5%                              | 0,2%                           | 3,0%                           |
| Veaux de boucherie (N=14) | 2,5%                              | 0,8%                           | 4,0%                           |
| VOLAILLE DE CHAIR (N=84)  | 14,7%                             | 4,8%                           | 24,0%                          |
| TOTAL                     | 100,0%                            | 100,0%                         | 100,0%                         |

Annexe 8 : Représentativité des productions principales sein des différentes formes juridiques en deuxième année.

| Production principale       | Forme juridique de l'exploitation   |                                  |                                 |
|-----------------------------|-------------------------------------|----------------------------------|---------------------------------|
|                             | Exploitation individuelle (N = 145) | Societe pluri-associes (N = 514) | Societe unipersonnelle (N = 86) |
| BOVINS VIANDE (N = 31)      | 12,4%                               | 2,5%                             | 0,0%                            |
| EQUINS (N = 10)             | 3,4%                                | 0,2%                             | 4,7%                            |
| GRANDES CULTURES (N = 28)   | 7,6%                                | 1,8%                             | 9,3%                            |
| LAIT (N = 452)              | 30,3%                               | 73,9%                            | 32,6%                           |
| LEGUMES (N = 29)            | 6,9%                                | 3,3%                             | 2,3%                            |
| MARAICHAGE (N = 43)         | 14,5%                               | 3,7%                             | 3,5%                            |
| OEUFS (N = 7)               | 0,7%                                | 0,4%                             | 4,7%                            |
| OVINS VIANDE (N = 11)       | 3,4%                                | 0,8%                             | 2,3%                            |
| OVINS-CAPRINS LAIT (N = 15) | 2,1%                                | 2,1%                             | 1,2%                            |
| PAM (N = 5)                 | 2,1%                                | 0,4%                             | 0,0%                            |
| PORC (N = 63)               | 5,5%                                | 7,4%                             | 19,8%                           |
| Veaux de boucherie (N = 7)  | 1,4%                                | 0,6%                             | 2,3%                            |
| VOLAILLES DE CHAIR (N = 44) | 9,7%                                | 2,9%                             | 17,4%                           |
| Total                       | 100,0%                              | 100,0%                           | 100,0%                          |

Annexe 9 : Représentativité des productions principales sein des différentes formes juridiques en quatrième année.



Annexe 10 : Représentativité des différentes modalités de satisfaction des agriculteurs selon le montant de leur prélèvement privé.

|  |  |
|--|--|
| <br><br>  | Diplôme et Mention : Master Biologie, Agrosciences<br>Parcours : Amélioration, Production et Valorisation du Végétal<br>Option : Fonctionnement et Gestion des Agrosystèmes.<br>Responsable d'option : Mathieu Carof |
| Auteur(s) : Axel Marchand  | Organisme d'accueil : Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne  |
| Date de naissance : 28/02/1994   | Adresse : 4 Av. du Chalutier Sans Pitié, 22190 Plérin  |
| Nb pages : 62                      Annexe(s) : 10  |  |
| Année de soutenance : 2022   | Maître de stage : Françoise Filet  |
| Titre français : Analyse de la pérennité des installations agricoles en Bretagne<br><br>Titre anglais : Analysis of the perennity of agricultural installations in Brittany  |  |
| Résumé : Le monde agricole traverse aujourd'hui une crise démographique. En effet, le nombre d'exploitations agricoles en France est en constante diminution depuis maintenant des décennies. Les petites exploitations familiales avec peu de foncier ont laissé leur place au profit de grandes structures très mécanisées, n'ayant pas besoin de beaucoup de main d'œuvre dont l'objectif premier est la productivité. Ce modèle a créé des disparités au sein des exploitants agricoles, certains ont su tirer profit de cette situation tandis que d'autres essaient tant bien que mal de subvenir à leurs besoins. De nos jours, de nouveaux profils de porteurs de projet sont apparus. Il s'agit de personnes, issues du milieu agricole ou non, qui ont pour points communs de ne pas être attirés par ce modèle agricole et d'avoir la volonté de réduire considérablement les impacts écologiques de leurs exploitations agricoles. En effet, depuis quelques années, de nombreux projets d'installation, soit en agriculture biologique, soit dans des productions qui n'étaient que peu représentées sur le territoire ont vu le jour. Ce travail a pour objectifs, dans un premier temps, de savoir si ces nouvelles installations sont économiquement viables pour ces nouveaux installés, et, dans un second temps d'identifier des facteurs pouvant avoir un impact sur la pérennité de ce type d'installation. |  |
| Abstract: The agricultural world is currently going through a demographic crisis. Indeed, the number of farms in France has been constantly decreasing for decades now. Small family farms with little land have been replaced by large, highly mechanized structures that don't need much manpower and whose primary objective is productivity. This model has created disparities among farmers, some of which have been able to take advantage of this situation, while others are trying as best they can to provide for themselves. Nowadays, new profiles of project holders have appeared. They are people, coming from the agricultural environment or not, who have in common that they are not attracted by this agricultural model and that they want to reduce considerably the ecological impacts of their farms. In fact, for the last few years, many projects of installation, either in organic agriculture, or in productions which were only little represented on the territory, have seen the light. The objectives of this work are, first, to know if these new installations are economically viable for these new farmers, and, second, to identify factors that may have an impact on the perennity of this type of installations.   |  |
| Mots-clés : Installation Agricole ; Non-issu du milieu agricole ; Hors cadre familial ; Pérennité ; Exploitant<br>Key Words: Farmers' installation; Not from a farming background; Outside of family; Perennity; Farmer  |  |